



Oh!

ça coule
de source

Le patrimoine s'infiltré



Introduction



L'école de natation
carte postale colorisée n° 22, G. Réant
éditeur, Paris, sd, 14 x 9 cm
AMA 4F14860

En 1987, le rapport Brundtland, rédigé pour le compte des Nations Unies, définit le développement durable comme « celui qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Dans les mêmes années, la nécessité de protéger et de transmettre le patrimoine hérité des générations précédentes se développe alors même que le champ patrimonial longtemps cantonné à un nombre restreint d'édifices emblématiques s'élargit. Contrairement à d'autres espaces dits naturels, les cours d'eau n'ont jamais fait l'objet d'une approche patrimoniale reconnue dans le cadre d'une loi spécifique. En 1992, l'eau est identifiée comme patrimoine commun de la nation, un patrimoine naturel essentiel à la vie humaine, indispensable à la salubrité, qu'il faut savoir gérer pour en assurer la pérennité. L'accès à l'eau potable repose sur un patrimoine scientifique et technique développé par la civilisation humaine depuis l'Antiquité. Aujourd'hui, l'avenir dépend des décisions politiques pour parvenir à réduire l'effet de serre, à remettre en bon état écologique toutes les eaux et à assurer l'approvisionnement en eau potable de tous.

Sans la Sarthe et la Briante, Alençon ne serait pas Alençon. D'abord parce que la ville est née de la Briante. Elle vit en symbiose avec ses cours d'eau qui constituent un des éléments essentiels du paysage, de son histoire et de ses activités. Du IX^e au XIX^e siècle, la Ville va multiplier les ponts, annexer les berges et les marais, substituer peu à peu au lit naturel de ses rivières un lit artificiel qui devient le centre d'une activité urbaine.

Toutefois, toute création ou modification apportée à un cours d'eau naturel a des répercussions sur l'écoulement, le lit et l'état des nappes dans un rayon considérable. Ce principe de base a parfois été oublié ou insuffisamment pris en compte. La Briante et la Sarthe sont dangereuses pour les riverains qui en craignent les étiages et les crues.



La piscine, vue aérienne
carte postale n° 4962, Combier imprimeur
Mâcon "CIM", sd, 15 x 10,5 cm
AMA 4F13217

Le long des berges se concentrent les métiers liés à l'eau, un déploiement de petites activités dont beaucoup ont disparu. Du XIX^e au XX^e siècle, l'engouement pour les loisirs aquatiques se développe et les berges demeurent des lieux privilégiés de promenade.

L'approvisionnement en eau de la ville, le développement de réseaux de distribution, l'évacuation des eaux usées et l'utilisation de la force motrice des courants deviennent, à partir du XIX^e siècle, une préoccupation constante. Le patrimoine architectural lié à l'eau d'Alençon se caractérise par sa diversité : édifices et galeries souterraines aménagés sur les lieux de captage des sources, fontaines, puits, réservoirs, usines des eaux...

Sur le plan de l'habitat, des décisions exceptionnelles sont prises à l'encontre des taudis. La qualité et l'entretien des matériaux conditionnent la durabilité de l'édifice, la santé et le confort des occupants. Le bureau de l'hygiène préconise des améliorations à apporter aux constructions, telles que faire descendre les canalisations jusqu'au sol ou modifier les pentes de toitures et les éléments ornementaux de façades.

Les progrès de la médecine et la montée de l'hygiénisme se conjuguent après 1870. Lutter contre la maladie n'est plus le seul mode d'action, il convient désormais de la prévenir par l'hygiène, la propreté et des procédures de désinfection. Grâce à la distribution d'eau courante, l'hygiène se démocratise lentement au début du XX^e siècle.



La Sarthe à Alençon
carte postale n° 18, DR, sd,
14 x 9 cm
AMA 4F15116

Les rivières à l'origine de l'implantation de la ville d'Alençon

Le site

Alençon se situe sur la limite du Bassin parisien et du Massif armoricain. Le centre de l'agglomération repose sur une faible épaisseur de terrains sédimentaires d'époque jurassique, tandis que le granit d'Alençon affleure à l'ouest immédiat de la ville à Saint-Germain-du-Corbéis, ainsi qu'à Condé-sur-Sarthe où a été exploitée jusque vers 1985 une carrière pour l'extraction du « diamant d'Alençon ». Connu dès le **xvii^e** siècle, il s'agit en réalité d'un quartz fumé qui est resté très populaire en joaillerie.



Cristaux de diamant d'Alençon
musée de la maison d'Ozé,
photo R. Crolard, Alençon,
sd, 14 x 9 cm
AMA 4F13711

Bien que dominé par les plus hauts reliefs de la France du Nord-Ouest (forêt d'Écouves et forêt de Multonne), le territoire communal d'Alençon est peu accidenté, son point culminant se trouvant à 152 mètres. Le point le plus bas (127 mètres) se situe à la sortie de la Sarthe à la limite avec Saint-Germain-du-Corbéis et Condé-sur-Sarthe, en raison de l'érosion naturelle des rivières sur le sédiment.

La Sarthe

Le haut bassin de la Sarthe couvre un périmètre conséquent de 650 km de cours d'eau. La partie basse du bassin versant, comprise entre Saint-Céneri-le-Gérei et Semallé, correspond à 81 cours d'eau pour un linéaire voisin de 313 km, répartis sur tout ou partie de la surface de 38 communes. La Sarthe est une rivière transfrontalière. Son bassin versant se situe dans les régions de la Normandie et des Pays de la Loire et traverse les départements de l'Orne, de la Mayenne, de la Sarthe et du Maine-et-Loire. Elle intègre



La Providence vue depuis les tours du Champ-Perrier
28 septembre 2015,
Olivier Héron
AMA 4NUM23787

de multiples petits ruisseaux. Les zones les plus en amont de ce bassin versant sont situées d'une part dans des secteurs agricoles riches en cultures et d'autre part dans de vastes étendues occupées par la forêt. Sur la majorité de son cours, la Sarthe est bordée de pâturages fréquentés essentiellement par des troupeaux de vaches.

La Briante

Depuis le cœur de la forêt domaniale d'Écouves, aux portes d'Alençon, la Briante coule sur une longueur de 16,9 km avant de se jeter dans la rivière la Sarthe. D'une superficie totale de 51,7 km², son bassin versant est occupé par le Massif armoricain qui laisse place, dans la partie aval, aux roches sédimentaires de la plaine d'Alençon.

La présence de l'eau a pesé sur l'histoire défensive d'Alençon, puisque la Briante, barrière naturelle contre toute intrusion étrangère, a déterminé l'implantation du castrum comtal. Le château féodal des Ducs est construit entre deux bras de la Briante qui alimentait les douves et derrière les marécages de Jagloloay comblés en 1776. « *Le château et toutes ces fortifications étaient environnés, tant du côté de la ville que du parc, de larges fossés dans lesquels coulait l'eau de la Briante* ». D'après Odolant Desnos, lors du siège du château d'Alençon en 1589, Henri IV se serait emparé de la forteresse après avoir bombardé le dispositif d'alimentation des douves par la Briante.

Au **xvii^e** siècle, alors que la place d'Armes, l'hôtel de ville et la rue de Bretagne n'existent pas, la rivière s'étend sur cet espace et forme deux marécages auxquels on donne le nom de Grand et Petit étang. Ils séparent la ville du parc de la reine de Navarre. Les marais sont asséchés, afin de drainer et amender des terres nouvelles en passant par la Briante.

La Briante et la Tour couronnée

En haut : carte postale n° 13,
photo Saint-Blaise
AMA 4F14736

Ci-contre : photo Direction de la
communication
AMA 17F1506



Le château d'Alençon
collection E. Pasquis,
photographe-éditeur à l'Aigle
AMA 4F196

Plan du grand parc d'Alençon tel qu'il était en 1678
55,6 x 41 cm
AMA 8312





Arrêté préfectoral du 8 août 1835
AMA 6F1869



Assainissement de la Briante, plan des deux bras depuis la place d'Armes jusqu'à la vanne du moulin du Guichet, Grande Rue
éch. 1/500^e, 5 janvier 1889
AMA 1F14639

En 1772, suite à d'importantes inondations, le cours de la Briante est rectifié et canalisé en amont de l'actuel pont de la Briante, rue de Bretagne, derrière les terrains appartenant au collège des Jésuites. Les eaux de la Briante se réunissent à partir du pont de Bretagne en un bras unique qui longe le château par le sud, dans un chenal aménagé entre l'hôtel de ville et la Caisse d'épargne. D'après Leconte de Betz, le nouveau cours ainsi aménagé est ouvert en novembre 1776.

À partir du château, la rivière est détournée de son cours naturel pour traverser la ville. La première dérivation a lieu par un déversoir en pierre de taille appelé « la Bique ». Les eaux passent sous le pont du château et se divisent en deux bras, longeant d'un côté les murs d'enceinte de la ville par les Fossés de la Barre, puis s'en écartent pour rejoindre la Sarthe. De l'autre côté, elles traversent la

rue de la Chaussée et se subdivisent encore en deux bras formant un petit delta, enserrant la petite île de Jagloloay qui abrite depuis la fin du **xv^e** siècle le monastère des Filles-Sainte-Claire fondé par la duchesse d'Alençon Marguerite de Lorraine. Le premier bras se dirige vers le moulin des Filles-dites-de-Sainte-Claire et le second se joint au premier avant le moulin du Guichet. Le barrage du moulin des Filles-dites-de-Sainte-Claire, situé sur le second, constitue un autre déversoir en pierre. À la suite du moulin du Guichet, les eaux de la Briante se divisent en plusieurs canaux qui se rejoignent séparément dans la Sarthe.

Pendant plus de 30 ans, des projets d'assainissement sont élaborés sans aboutir. En 1868, la municipalité propose l'aménagement d'un réseau d'égouts collecteurs, « des cuvettes », dans les deux bras intérieurs de la Briante, et envisage un comblement de ceux-ci pour une meilleure ouverture des rues, des places,

des squares, des marchés. Cette solution est connue sous le nom de marché de la Briante car il prévoit d'établir un marché place de la Magdeleine et un autre entre la rue aux Sieurs et la rue du Château.

En 1890, le bras gauche passe sous le théâtre et derrière la rue aux Sieurs pour rejoindre le bras droit derrière la Grande Rue dans l'ancienne retenue dite le bief ou moulin du Guichet. En 1900, la Briante est moins visible. En 1952, le bras compris entre la rue aux Sieurs et la rue du Pont-Neuf, la rue du Château et la rue de Sarthe est asséché. À la fin des années 60, cette partie de la rivière est busée pour le réaménagement du centre-ville.



Le théâtre d'Alençon
carte postale n° 21, édit.
Loyer-Fontaine, lib.
phototypie A. Bregier frère,
Paris, sd, 14 x 9 cm
AMA 4F15273

Conflits d'usage et cadre réglementaire

Toute intervention sur l'eau en amont d'un bassin versant a un impact sur la quantité et la qualité de l'eau en aval et une frontière administrative n'empêche pas les habitants d'un même bassin de se trouver étroitement dépendants face à la gestion de l'eau. Une telle situation génère des conflits et nécessite des règlements préfectoraux. L'administration se borne à faire des règlements dans l'intérêt général mais n'est pas juge des contestations qui s'élèvent entre les particuliers sur l'usage des eaux. Elles sont du ressort exclusif des tribunaux civils.

Le règlement de l'ordonnance de l'intendant de la Généralité d'Alençon du 17 décembre 1673 fixe l'arasement des barrages à 6 pouces (soit 18 cm) en contrebas de propriétés riveraines du bief. Les lois révolutionnaires encadrent la réglementation sur le libre cours des eaux. Personne ne peut construire sur les cours des rivières, ni en détourner les eaux sans y être autorisé par le préfet. Toutes ces lois mettent un frein à la prolifération anarchique et permettent une utilisation plus rationnelle de l'eau. Le temps où chacun utilisait l'eau sans restriction et sans concertation est terminé.

Tout au long du **xix^e** siècle, de nombreux procès-verbaux et pétitions mentionnent la construction illicite de lavoirs, d'escaliers, de barrages, de barrières... dans les cours d'eau et exigent des propriétaires riverains la démolition de ces obstacles. Ainsi, le 8 mai 1811, le marchand Le Muet la Friche est enjoint de détruire la digue qu'il a fait construire dans la rivière de la Briante en face de son jardin et de celui de Madame de la Sicotière.

En 1843, les propriétaires de jardins, prés et maisons situés sur les bords du nouveau lit de rivière proche du nouveau pont de Sarthe se plaignent des enfants qui viennent journellement se baigner en grand nombre dans les eaux de l'abreuvoir. Ils entrent en passant par les lavoirs, mangent et gaspillent les légumes et les fruits, détériorent l'herbe, éclaboussent les personnes qui viennent puiser l'eau, font tomber les enfants et les domestiques qui les conduisent. Ils demandent des peines, des amendes et même de punir par un enfermement en prison...



Arrêté préfectoral concernant l'abaissement des vannes ou déversoirs des moulins ou usines, le curage des ruisseaux et rivières et les prises d'eau
affiche du 21 nivose an IX (11 janvier 1801)
AMA 6F1877



91 — ALENÇON — Faubourg de Courteille
Vue sur la Sarthe prise du Pont

Faubourg de Courteille, vue sur la Sarthe prise du pont
carte postale n° 91,
MCFI Ivry-sur-Seine, sd,
coll. particulière Foulon
AMA 6NUM4362

Navigation

Le canal de navigation

Si les rivières ne sont pas navigables, elles peuvent le devenir. Dans la première moitié du XVII^e siècle, Henri IV et son ministre Maximilien de Béthune - Sully ont le projet ambitieux de créer un canal reliant par voie d'eau la Manche à l'océan Atlantique en passant par la Loire et de rendre accessible la Sarthe à la navigation. Il permettrait de raccourcir les routes traditionnelles empruntées et surtout d'assurer l'acheminement des produits et des marchandises même en temps de guerre. L'idée est reprise sous Louis XIV. Napoléon I^{er} prescrit à son tour une étude sur les départements de l'Orne et de la Sarthe mais elle n'est pas concrétisée dans les faits. Le maire et les officiers municipaux souhaitant favoriser le ravitaillement et le développement économique de la ville, envoient un mémoire à l'Assemblée nationale pour obtenir l'exécution des canaux adoptés en 1784 et en rappeler la démarche. Le conseil exprime le vœu que la

Sarthe soit rendue navigable au-dessus du Mans jusqu'à Alençon. En 1824, l'intérêt pour le développement de ce type de commerce n'est le fait que d'une étroite minorité désireuse d'accroître leurs capitaux. La haute bourgeoisie alençonnaise aisée, ne participe pas à la souscription lancée par la Compagnie des canaux de Paris. Les canaux creusés à grands frais sont supplantés par le chemin de fer et ses machines à vapeur.

L'eau est une séparation de deux rives qu'il faut franchir. La commune est responsable de la sécurité et se trouve dotée d'un rôle de contrôle de l'ordre public et de surveillance des hommes et des biens. Les petites embarcations sont soumises à la réglementation et à des sanctions. En 1797, la municipalité place une grande barrière à l'embouchure de la Briante, à l'endroit connu sous le nom de Galichet, pour éviter que les malveillants n'entrent par le moyen de petits batelets... Le 10 août 1809, la veuve Dupuy, propriétaire d'un café et gestionnaire d'un établissement de bains situé rue de la Juiverie, transporte une douzaine de personnes dans son bateau. Elle monte la rivière du côté de l'abreuvoir de la Poterne et navigue en dehors de sa zone d'activité. Elle est interpellée et rappelée à l'ordre.

Plan de la ville et des faubourgs d'Alençon
sd, 80 x 60 cm
AMA 1F11



PLAN DE LA VILLE ET FAUBOURG D'ALENÇON.

De la nature au robinet

Aménagement d'un réseau pour alimenter la ville en eau potable

Les corvées d'eau, insatisfactions populaires et pétitions

Une des préoccupations principales de la municipalité est d'estomper les inégalités et de généraliser l'accès à l'eau.

Les puits, les pompes et les fontaines

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, l'eau est fournie par un puits situé dans la cour ou au beau milieu de la chaussée. Elle n'est pas de bonne qualité et se trouve à proximité de lieux que l'on peut qualifier d'insalubres. Une fois puisée, il faut encore la mener jusqu'à la maison et parfois la monter aux étages. Pour les plus nantis, le porteur d'eau se charge du transport jusqu'au domicile, moyennant rétribution. L'État des puits et des fontaines de 1810 précise les améliorations qui peuvent être réalisées. L'architecte Delarue décide le remplacement de certains puits par des pompes. L'arrêté du 12 septembre 1812 autorise l'installation de pompes à Montsort, rue Étoupée, aux Étaux, rue du Jeudi et place du Collège sur les anciens puits. À partir de 1818, certaines pompes sont installées pour l'usage exclusif de certaines professions — comme dans la poissonnerie ou la tuerie (l'abattoir).

Le 7 octobre 1834, suite à une pétition des habitants du quartier, une pompe est installée au puits des Forges et en 1836 il est décidé d'équiper de pompes en cuivre la place à l'Avoine, la place de Lancrel, la place des Poulies... L'aménagement des pompes se poursuit dans le quartier de Montsort et la rue des Tisons. Le 5 avril 1844, Hurel, poêlier, chaudronnier pompier, est engagé pour assurer l'entretien des 30 pompes en cuivre et 4 pompes à incendie. En 1858, 45 pompes sont recensées : 11 pompes en bois, 29 pompes en cuivre et 5 pompes à incendie. En 1892, la ville d'Alençon compte 62 puits publics et 100 privés. Suite au manque d'approvisionnement en eau, le 1^{er} septembre 1920, Esnault, maire d'Alençon, fait remettre en service les anciennes pompes publiques. Elles sont supprimées définitivement en 1939.

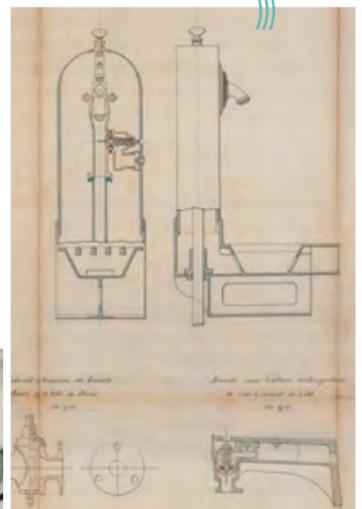


Place à l'Avoine
détail carte postale
n° 93, la C.P.A. Paris,
sd, 14 x 9 cm
AMA 4F14578



En bas : Vieil Alençon, la place du Puits-des-Forges
carte postale, Peslier-Greslebin
édition, date d'utilisation 1912,
14 x 9 cm
AMA 4F14520

Ci-dessous : Appareils de fontainerie pour un projet de distribution d'eau à Alençon (détail)
Charles Gibault, 16 août 1885
AMA 1F14629





Les bornes-fontaines

En 1849, la première borne-fontaine est aménagée dans la rue Saint-Lazare, faubourg de Montsort. En 1891-1892, la collectivité installe les canalisations nécessaires pour desservir les rues. Elle fait installer six nouvelles bornes-fontaines à repoussoir sur la voie publique (rue du Cygne, place du Palais, à l'angle de la rue Labillardière et de la rue Cazault, rue de Mamers, à l'angle de la rue Bonnette et de la rue du Château, à l'angle de la rue du Parc et des Promenades) et cinq bouches de lavage supplémentaires (à l'angle de la rue du Collège et de la place à l'Avoine, à l'angle de la rue de Lancrel et de la rue Jullien, rue Saint-Léonard, face au café de la Rotonde et en haut de la rue de l'Écusson à proximité du bureau de l'Octroi).

Niche vide de l'hôtel de Boyville, à l'angle de la rue des Filles-Notre-Dame et de la rue du Collège

AMA 4F14020

En 1904, il existe 108 bornes-fontaines, ce qui semble considérable pour une population de 16 000 habitants selon les remarques de la municipalité. La fréquentation est difficile à estimer. En 1952, il ne reste que 9 bornes-fontaines.

La fontaine Saint-Isige

Dans l'État de 1811, seule la fontaine Saint-Isige est mentionnée. Il s'agit d'un édicule¹ de distribution d'eau simple, comprenant une bouche d'où l'eau s'écoule dans un bassin.

Détail d'un plan de 1819 figurant la fontaine Saint-Isige

AMA 1G3



La fontaine Guénette

Elle se situe «sur le bord du chemin qui conduit à l'église», sur le côté de la rue Principale du faubourg de Courteille. Elle forme, un peu avant d'arriver à la rivière, un abreuvoir où les habitants y mènent leurs animaux. Un barrage empêche les bestiaux de venir boire dans

le bassin, seul endroit propre pour procurer de l'eau aux habitants du quartier.

Curage des eaux à Courteille (1822)

plan aquarellé, 65 x 65 cm
AMA 1F10018

1 - petit édifice, sur une voie publique

Les nouvelles sources acquises par la Ville dans les années 1870, un patrimoine communautaire

Les eaux de surface, comme la Sarthe, la Briante, le Gué de Gesne, proviennent de l'émergence de nappes souterraines sous forme de sources et de la pluie qui ruisselle avant de s'infiltrer dans le sol. Leur niveau est variable selon les saisons et les précipitations ; leur goût, leur odeur et leur composition chimique dépendent des terrains traversés. Elles fournissent la plus grande partie de l'eau destinée à la consommation mais elles sont rarement potables sans traitement.

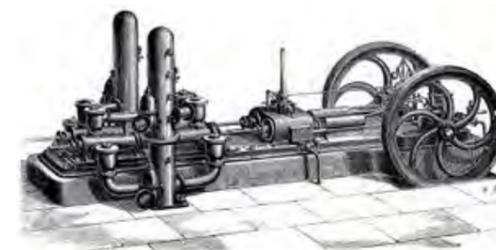
À la fin du XIX^e siècle, des études sur les possibilités d'alimenter la ville d'Alençon en eau potable sont menées par Humbley, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chargé du service des eaux de la Ville de Paris. Il propose trois solutions de captage : les sources du moulin de Launay, la source du Sortoir ou la source d'Essai. Il procède ensuite à une étude concernant la qualité des eaux, la quantité et le meilleur mode d'adduction à mettre en place. Il est possible de faire couler l'eau dans des aqueducs dont les coûts ne dépendent que de la distance à franchir mais les eaux de la Sarthe et de la Briante sont trop basses, il convient donc de les relever au moyen de machines à vapeur, ce qui peut se révéler très onéreux.

Les sources du bassin nord peuvent être divisées en 3 catégories :

- les sources supérieures de la haute Briante émergeant à une altitude de 250 à 300 mètres. Elles sont très nombreuses et irrégulières lors de l'étiage¹ ;
 - les sources moyennes au pied de la forêt d'Écouves, à une altitude de 200 mètres, qui peuvent être recueillies de Saint-Nicolas à Radon au moyen d'une rigole de ceinture puis amenées à Alençon ;
 - les sources inférieures de la plaine, les plus nombreuses et les plus abondantes et régulières dans leur débit mais leur altitude ne permet pas de les utiliser sans machine élévatrice.
- Il est décidé d'utiliser les sources les plus proches de la ville et de les rehausser à l'aide d'un moteur.

Les recherches effectuées en 1885 par la Maison Gibaut de Paris lors de la première alimentation ne permettent pas d'entrevoir la possibilité de trouver des sources suffisamment abondantes dans un rayon restreint pour alimenter la ville en eau potable. Les investigations sont entreprises dans un rayon plus étendu jusqu'au massif de la forêt d'Écouves. Un jaugeage sur huit sources est réalisé. La source d'Essai est qualifiée de mauvaise qualité pour les usages domestiques en raison de sa teneur en sels de chaux. Charles Gibault préconise dans un premier temps le recours aux sources de Guéramé. Ce projet est rapidement abandonné car elles passent sous l'abattoir et le cimetière, ce qui remet en cause leur qualité.

Le débit de la source du moulin de Launay est trop faible. La source du Sortoir est de qualité satisfaisante mais la faiblesse de son altitude nécessite l'emploi de machines pour la relever. Le projet de dérivation et de distribution des eaux des sources du moulin de Launay semble être la meilleure solution.



Une machine élévatrice
dessin
AMA 3N11

1 - période durant laquelle le débit d'un cours d'eau est exceptionnellement faible



Colombiers, rivière de la Briante, détournement des eaux d'un fossé longeant le terrain de protection des sources de Launay

plan et profils, Helbrocq, 5 juin 1912, éch. 1/20^e
AMA 1F14622



Les sources de Launay

Le premier apport en eau potable de la ville provient d'un projet de dérivation des sources de Launay, sur le territoire de Colombiers, par un captage à 4 mètres de profondeur. Après une enquête publique lancée en juillet 1890, la Ville acquiert les terres et les sources par voie d'expropriation en juillet 1891.

La captation comprend deux regards qui communiquent :

- celui dit «de la Grande Source», de forme rectangulaire, d'une superficie de 30 mètres carrés ;
- celui dit «de la Petite Source», d'une superficie de 45 mètres carrés, soit un volume d'eau de 459 litres.

L'eau est ensuite amenée par une canalisation vers un premier réservoir d'équilibre au lieu-dit des Châtelets construit à la même époque. En 1890, la Ville complète le dispositif en achetant les sources de la Briante.

Les travaux se terminent en 1892 et l'inauguration a lieu le 14 juillet de la même année. Les sources de Launay fournissent en eau potable les communes d'Alençon (jusqu'en 1945), de Colombiers (jusqu'en 1993), de Valframbert et de Damigny (jusqu'en 1967).

Captation des eaux de sources de Launay, acquisition par voie d'expropriation des terrains et sources appartenant à M^{me} Philippart
plan, 1891
AMA 3N14

Les sources de Cuissai, de Colombiers, de Semallé

La Ville propose d'accentuer les recherches vers la captation de la source de Cuissai et au nord du hameau des Vignes sur la commune de Colombiers. Cependant, en 1921, les sources sont asséchées. De nouveaux projets de captation de sources sont prévus aux environs d'Alençon, à Semallé et au ruisseau de Segris, mais la collectivité est confrontée aux protestations des agriculteurs.

En août 1892, le service des eaux de la Ville d'Alençon est créé et inauguré. Le service est chargé des futures constructions du réseau d'alimentation en eau et de son exploitation.



Reportage photographique sur le ruisseau de Cuissai
2 mars 2021, photo Olivier Héron
AMA 4NUM26562

Les réservoirs enterrés et canalisations

Ancêtre du château d'eau, depuis la généralisation de l'usage des pompes puissantes, le stockage de l'eau se fait dans des réservoirs enterrés.



Le réservoir des Châtelets
23 mai 2019, photo Olivier Héron
AMA 4NUM19161

Le réservoir des Châtelets

Après l'acquisition et la canalisation de la source de Launay, le projet de distribution de l'eau potable débute avec la construction d'un premier réservoir situé chemin des Châtelets. Sa caractéristique géographique est importante car il se trouve sur le point le plus haut de la ville, pour une distribution par gravité de l'eau. De l'extérieur, l'ouvrage est quasi-invisible à l'exception de deux édifices parallélépipédiques en moellons de granit appareillés, et d'une vaste esplanade plate et herbeuse.



C'est Jacques Isidore Lefèvre qui réalise ce premier réservoir de la ville. Celui-ci est équipé d'une turbine et d'une pompe destinées à élever les eaux dans le réservoir de distribution et à la diffuser dans les canalisations ou à la stocker.

Le réservoir des Châtelets est divisé en deux compartiments d'une contenance chacun de 900 mètres cubes soit 2 250 litres. Ils ont une profondeur de 4 mètres et peuvent être liés ou isolés au moyen de vanage. Chaque réservoir est muni d'une échelle métrique graduée. Palais souterrain, porté par des voûtes en moellons de granit appareillés, cet édifice est inauguré en 1892 et existe toujours.

Ce bassin couvert est destiné à stocker l'eau de la source pour pallier les manques pendant les périodes de sécheresse. Il permet de réguler le débit des fontaines publiques afin qu'elles puissent être fonctionnelles toute l'année. Il constitue également une retenue d'eau disponible en cas d'incendie. Ainsi, le 22 octobre 1904, 162 500 litres d'eau du réservoir ont été utilisés pour éteindre l'incendie Tessier entre minuit et 4 heures du matin.



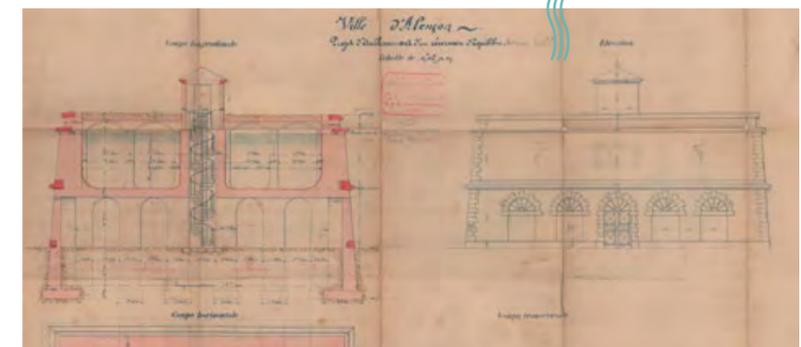
Projet de réservoir de 1 500 m³ à construire au lieu-dit les Châtelets (extraits)
coupe, plan, façade principale, Charles Gibault, 16 août 1885, éch. 1/100^e, 118 x 74,3 cm
AMA 1F14628

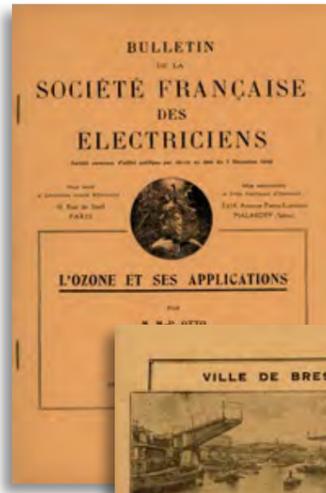
Le réservoir du boulevard de Strasbourg

Situé en rive du boulevard de Strasbourg, à proximité du champ de Foire, à côté du Manège de la caserne Valazé, ce réservoir d'équilibre est d'une contenance de 600 mètres cubes, soit un volume d'eau de 2 000 litres.

Construit par Jacques Isidore Lefèvre, il est relié à celui des Châtelets par les canalisations et réceptionné le 13 octobre 1894. Il distribue la route d'Argentan, la rue Cazault, le boulevard de Strasbourg et la rue Demées.

Projet d'un réservoir d'équilibre de 600 m³ boulevard de Strasbourg (extrait)
coupe longitudinale, coupe horizontale, coupe transversale, élévation. Charles Gibault, 26 mai 1893, éch. 1/200^e, 73,5 x 58 cm
AMA 1F14620





Dès 1875, De la Tournerie envisage de réunir l'eau des sources dans un réservoir assez élevé. Surexploitées, les sources acquises en 1870 ne comblent plus suffisamment les besoins. Confronté à une évolution démographique croissante et à une multiplication des usages, le premier forage atteint très rapidement ses limites. Dès 1896, une épidémie d'origine hydraulique est redoutée et le service des eaux met en place une surveillance accrue des sources.

En 1905, les habitants du boulevard de Strasbourg et du boulevard Colbert, de la rue Demées, de la rue des Basses-Promenades, de la rue des Fabriques, de la rue Landon et du « quartier neuf situé à proximité du passage à niveau du chemin de Courteille » demandent une extension des canalisations. Une nouvelle étude du rendement des sources et de la consommation d'eau est menée. Les instructions générales du 12 juillet 1924 du ministère de l'Hygiène notifient une obligation de trouver en quantité suffisante des eaux naturellement pures pour l'alimentation : eaux de sources, eaux de forage, eaux d'alluvions et enfin eaux de rivière après filtration et stérilisation.

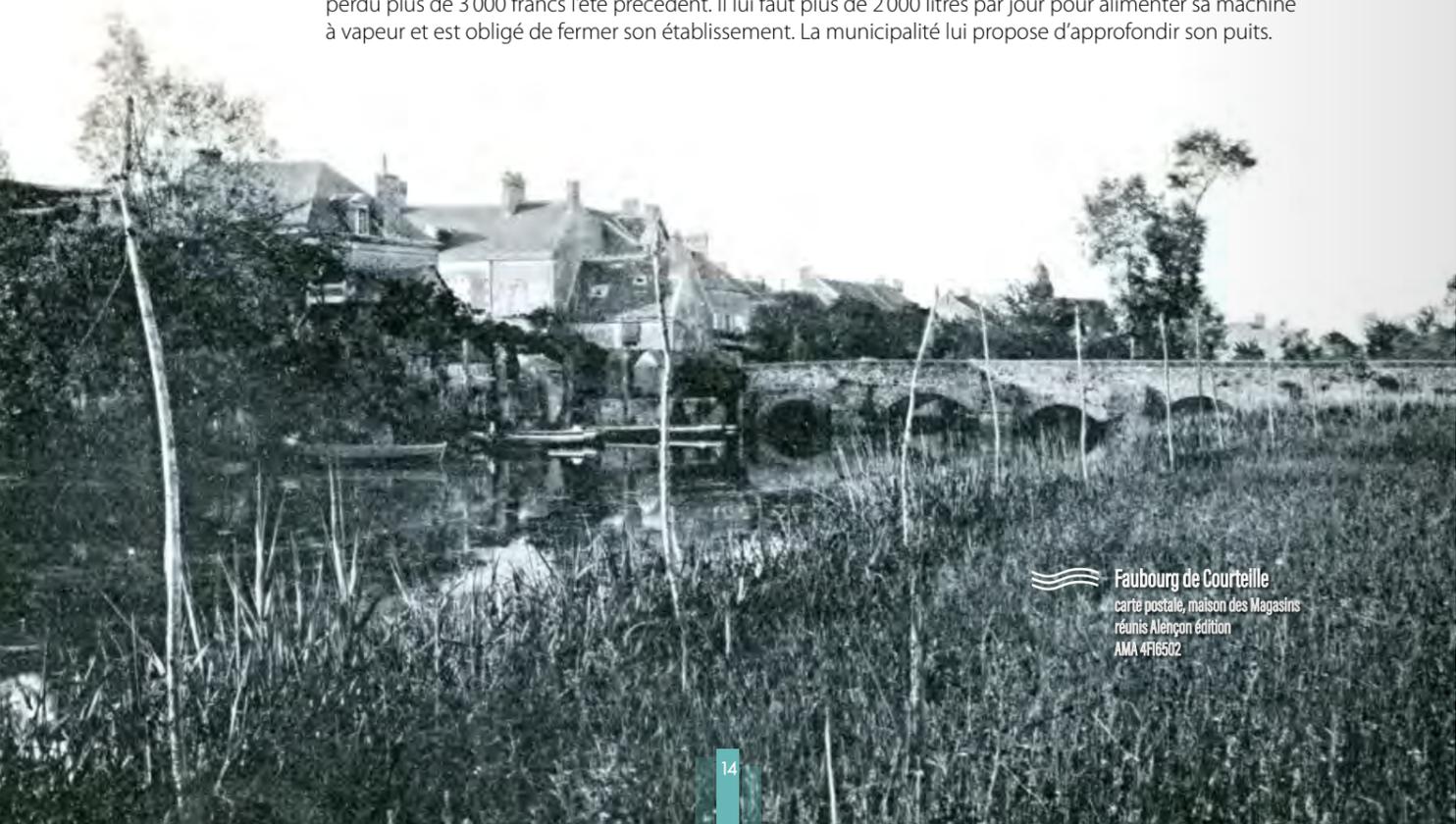
Le 16 décembre 1929, la Ville prévoit le captage des eaux de la Sarthe en amont de Courteille, la filtration, la stérilisation et le refoulement de l'eau dans deux nouveaux réservoirs de 750 m³ chacun, situés au Petit Bel Air. De ces réservoirs, les eaux sont amenées au moyen d'une conduite d'adduction pour l'alimentation des quartiers hauts alors que l'autre partie (quartier bas) continue à être alimentée par les eaux de source de Launay qui peuvent être polluées. Pour pallier à cet inconvénient, des études sont menées sur l'utilisation de l'ozone de 1925 à 1932. Une usine de stérilisation est établie à côté du réservoir des Châtelets en juin 1930, permettant le traitement de la totalité des eaux des sources de Launay.

En mai 1932, un nouveau projet prévoit le captage des eaux du ruisseau de Roche-Élie près de Livaie et l'adduction de ces eaux jusqu'au réservoir des Châtelets. De nouvelles méthodes de prospection utilisant la radiophysique ou l'appel à des sourciers sont engagées.

Les pétitions des riverains affluent et remettent en cause l'aménagement initial du forage. Ils accusent la collectivité d'avoir épuisé toutes les ressources en eau des puits de la rue. Le 3 avril 1935, Eugène Fernand, qui dirige une scierie (située au 3 bis chemin des Planches), écrit au maire de la commune parce qu'il a perdu plus de 3 000 francs l'été précédent. Il lui faut plus de 2 000 litres par jour pour alimenter sa machine à vapeur et est obligé de fermer son établissement. La municipalité lui propose d'approfondir son puits.



Adduction complémentaire d'eau potable pour la ville d'Alençon, enquête auprès d'autres villes concernant l'utilisation de l'ozone
notice, 1928
AMA 3N27



Faubourg de Courteille
carte postale, maison des Magasins réunis Alençon édition
AMA 4F16502

Les réservoirs sur tour, de drôles de châteaux

Les châteaux d'eau ferroviaires et industriels

C'est au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle, avec la croissance de la ville industrielle, que les besoins en eau augmentent considérablement. La demande est d'abord industrielle et ferroviaire. Pour remplir rapidement les chaudières des locomotives à vapeur, les compagnies de chemin de fer doivent équiper les gares de réservoirs d'eau. Le château d'eau, souvent d'assez faible hauteur, devient un élément du paysage ferroviaire. En 1873, Jean Monier, cimentier rocailleur, exécute — suivant son système en ciment et fer — un réservoir d'alimentation sur un support en maçonnerie de forme cylindrique posé sur un pilastre de 6 mètres de hauteur, pour le compte de la compagnie des chemins de fer de l'Ouest, à la gare d'Alençon. La cuve est à ciel ouvert et a une contenance de 185 mètres cubes environ.

Le 27 décembre 1855, la compagnie des chemins de fer de l'Ouest demande l'autorisation d'établir près de la rivière la Sarthe, le long du chemin de la Fuye, une machine à vapeur destinée à élever les eaux de la rivière et les transporter jusqu'à la gare dans le réservoir d'alimentation nécessaire au service des machines. Elle reçoit un accord et la machine est installée en 1856.

L'eau est indispensable dans de nombreux processus de fabrication industrielle et les usines doivent s'équiper de réservoirs. Les activités industrielles de transformation sont responsables de forts prélèvements en eau. Une eau peu traitée est suffisante pour vaporiser ou échanger de la chaleur, pour chauffer ou refroidir, pour laver, évacuer des déchets, rincer, transporter, électrolyser, usiner, maintenir sous pression... Le système de canalisations et de puits devient rapidement insuffisant. À partir de 1850, le moteur à vapeur et la chaudière font leur apparition à Alençon.

Le château d'eau du quartier Valazé

Avec son lavoir attenant, il permet à la caserne d'être autonome.



Intérieur de la gare vers 1910
carte postale n° 71, édition L.L. (Lévy fils et c^{ie}), date d'utilisation 1912, 14 x 9 cm
AMA 4F1671



Caserne, quartier Valazé (14^e Hussards) : — ci-dessus : les fourgonniers

carte postale colorisée, date d'utilisation 29 septembre 1913, 14 x 9 cm
AMA 4F14208

— à gauche : les cuisines et le réservoir

carte postale, date d'utilisation 14 novembre 1911, 14 x 9 cm
AMA 4F14207





Les premiers châteaux d'eau publics

Les diverses sources alimentant la ville d'Alençon ne disposent pas du débit suffisant pour approvisionner les premiers immeubles et assouvir les besoins d'une population croissante. En 1934, Georges Dubourg, ingénieur conseil, est chargé d'améliorer le système par la mise en place d'une conduite de refoulement et la construction de cinq réservoirs aériens, soit une capacité supplémentaire de 2400 m³ de réserve en eau potable. Les réservoirs placés en hauteur permettent de fournir la pression suffisante pour alimenter les différents immeubles.

En 1936, la Ville d'Alençon lance un concours. L'avis mentionne les projets de construction d'un château d'eau de 700 m³ chemin des Planches (diamètre cuve 12,60 m, hauteur tour 14,40 m), un second de 1000 m³ aux Châtelets (d. cuve 18,20 m, h. tour 4,90 m), un troisième de 300 m³ près du passage à niveau de Courteille (d. cuve 9 m, h. tour 13,80 m), un quatrième de 300 m³ rue des Fabriques (d. cuve 9m, h. tour 16,20 m) et un cinquième de 300 m³ boulevard Duchamp (d. cuve 16,80 m, h. tour 9 m).

L'entreprise Larbanet est chargée de la construction. Ils sont tous situés à l'ouest, sur les points les plus élevés de la commune et rattachés à un système de pompage. Ils sont bâtis selon le modèle de type Monnoyer. Le système permet l'édification de cheminées et de châteaux d'eau au moyen d'éléments préfabriqués en béton armé. Cette technique inédite se veut une alternative aux cheminées coulées sur place, difficiles à réaliser. Elle permet une rapidité de montage, la légèreté et un coût modique.

Chaque tour se compose d'un tronc de cône réalisé par un dispositif analogue à celui de la paroi verticale de la cuve mais avec des nervures un peu plus importantes. Le fût tronconique est réalisé par un dispositif spécial permettant de faire des parois homogènes nervurées. Ce dispositif est formé de cannelures en coffrage métallique et de pans faits entre ces cannelures à l'aide de planches rabotées. Il comporte un nombre de côtés double de celui de la tour. Quatre meurtrières, dans la hauteur des tours, assurent l'éclairage des parties hautes. Chaque cuve cylindrique (sauf celle des Châtelets) est traversée par une cheminée centrale. La coupole de couverture comporte un trou d'homme surplombé d'un petit lanterneau, situé au-dessus de la cheminée d'accès.

Le château d'eau chemin des Châtelets (capacité de 1000 m³). En janvier 1937, le réservoir est doté d'un compteur et les essais se font le 2 juin. Il sert ensuite d'entrepôt à la société Dumez et est démoli en décembre 1994.

Le château d'eau chemin des Planches (500 m³, rayon de 6,35 m), à proximité du réservoir des Châtelets. Le 10 novembre 1968, un usage différent est proposé. Désaffecté depuis de nombreuses années, l'édifice est transformé et des logements sont aménagés sur cinq étages. Emmaüs inaugure son installation dans le bâtiment. Le 6 mai 1999, le château d'eau de la compagnie d'Emmaüs est démoli.

Château d'eau chemin des Planches, occupé par Emmaüs
1988
AMA 17F1525



Avis d'ouverture d'un concours pour la construction de 5 réservoirs destinés à l'amélioration de la distribution d'eau
Imprimerie Corbière et Jugain, 20 mars 1936,
60 x 70 cm
AMA 6F149



Démolition du château d'eau des Châtelets
1994, coll. particulière Fournier
AMA 6NUM4161

Le château d'eau route de Courteille (300 m³), situé entre la gare et l'extrémité de la rue Cazault. Dès le 9 juillet 1934, la municipalité entame les démarches pour sa construction et demande au directeur général des chemins de fer de l'État la cession d'un petit jardin qui se trouve à droite du passage à niveau. Le 15 mars 1935, le conseil municipal approuve cette acquisition d'utilité publique et acquiert la parcelle de 286 m². Le 1^{er} juin 1937, une nouvelle délibération vote la construction d'avents au-dessus de la porte et l'adoption de la teinte « bistre clair » à la place du gris-bleu des autres réservoirs. Le 16 septembre 1947, suite aux bombardements, le réservoir est légèrement fissuré et réparé. Il est démoli en 1995.

Le château d'eau, initialement prévu route du Mans, finalement construit rue des Fabriques (300 m³, rayon de 4,90 m). Il est démoli en 1984.

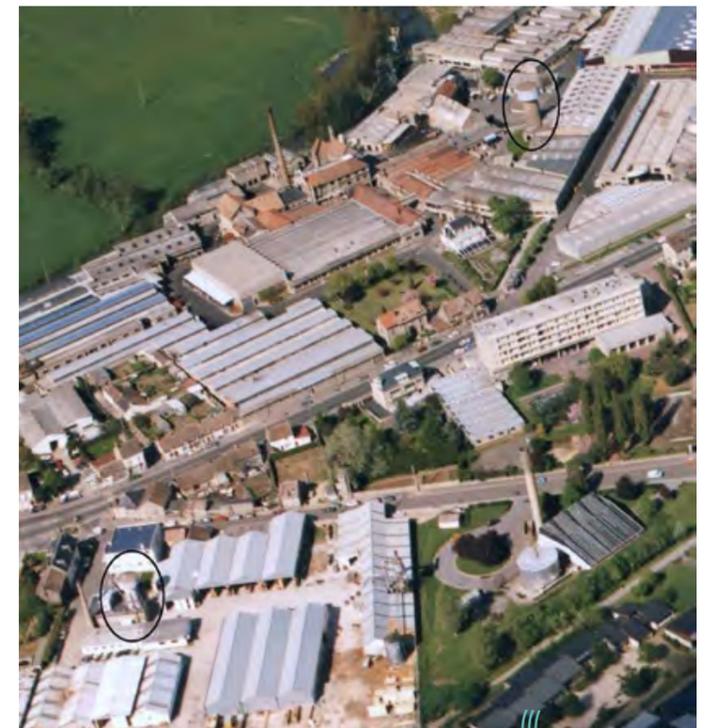
Le château d'eau boulevard Duchamp (300 m³, rayon de 4,90 m). L'entreprise Larbanet effectue des travaux supplémentaires au niveau des fondations. Il est démoli en 1995, l'emplacement devient un centre de contrôle technique.

À la même époque, les entreprises industrielles comme les sociétés Prout et Moulinex font élever des réservoirs sur tour en béton armé.

Réservoir sur tour en béton de l'usine Moulinex
AMA 17F11499



Vue aérienne de la gare et du château d'eau route de Courteille (1990)
AMA 17F1120

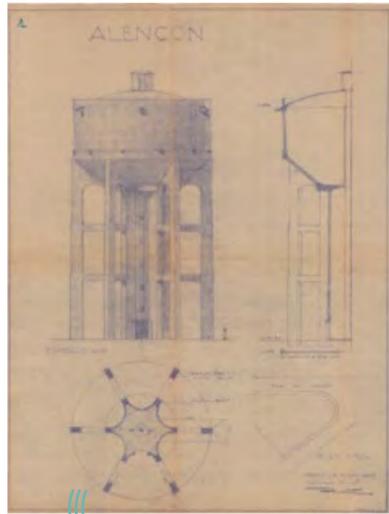


Le château d'eau de la société Prout (en bas à gauche) et le réservoir aérien de la société Moulinex (en haut à droite)
photographie aérienne, 1990
AMA 17F1127

Une seconde phase d'édification après 1945

Il existe trois périodes de construction de châteaux d'eau après la Seconde Guerre mondiale.

Les deux réservoirs de Courteille (1950) (1 500 m³). Les châteaux d'eau jumelés de Courteille sont situés à l'angle de la rue de Cerisé et de la rue des Réservoirs. La situation en ville implique une solution urbaine et une étude. L'emplacement pose des problèmes du fait des souvenirs des bombardements de 1944, des risques encourus en cas de nouveau conflit et de la proximité de la gare. Le problème de l'esthétisme est également évoqué : une partie du conseil préfère une construction à proximité de la nouvelle usine des eaux, en périphérie de la ville.



Projet de réservoir de 1 500 m³ rue de Cerisé

à gauche : avec tour centrale.
Plan de façade, plan et élévation, Robert Lebout, éch. 1/100^e et 1/500^e, 3 mai 1949
AMA 1F114676

au centre : avec tour centrale.
Plan de façade, Robert Lebout, 15 mai 1949
AMA 1F114677

à droite : avec tour latérale. Plan de façade et plan masse, Robert Lebout, éch. 1/200^e, octobre 1948
AMA 1F114681

En février 1947, l'architecte ingénieur Ducatel constate la faiblesse du débit d'eau et que, de ce fait, les derniers étages des nouveaux immeubles ne sont pas desservis. En octobre 1948, l'architecte Lebout envisage deux projets :

- un château d'eau classique en béton coffré, un réservoir aérien à pilier central relié qui peut être situé dans une zone industrielle ou sur une voie d'accès mais pas dans un quartier de petites maisons où il faut davantage masquer la fonction.
- un château d'eau à ossature ajourée en béton armé, système Hennebique, constitué d'une cuve à fond plat portée par des poutres disposées radialement et une structure ajourée en poutrelles de béton armé. Il utilise conjointement des piliers qui supportent des cuves, reliés entre eux par des poutres horizontales. Les cuves ne sont plus directement visibles, on revient à la tour. Les préoccupations esthétiques conduisent à cacher la structure. Ils sont ravitaillés par un système de pompage dans la Sarthe.

Les trois réservoirs de Saint-Paterne (1960). La structure du château d'eau redevient apparente, c'est le développement du type « champignon » où on cherche à intégrer harmonieusement le pied et la cuve dans un même ensemble. Les trois châteaux d'eau d'Alençon sont réalisés sur la commune de Saint-Paterne en 1967 par l'architecte Maurice Novarina, associé à l'architecte ingénieur Serge Ketoff.

La municipalité d'Alençon décide, en 1960, de construire un château d'eau de 6 000 m³. Le programme prend en compte la nouvelle usine de traitement des eaux et impose, pour cet ouvrage, une profondeur pour la cuve de 8 mètres qui doit être placée à une hauteur de 35 mètres. La décision d'exécuter trois châteaux d'eau au lieu d'un est prise principalement pour des raisons d'entretien et d'échelonnement de la dépense, car, d'une part, le coffrage glissant peut être employé pour les trois ouvrages et, d'autre part, il permet de les réaliser successivement.

Chaque château d'eau se compose d'un fût tubulaire d'une hauteur de 30 mètres, duquel partent huit béquilles qui soutiennent la cuve conique tronquée contenant de l'eau. Chaque béquille est articulée à la partie inférieure pour éviter les mouvements secondaires sur le fût tubulaire, et les semelles des trois réservoirs sont indépendantes pour permettre d'absorber les tassements différentiels.



Les abattoirs
DR, 1990
AMA 17F1145

Le poids de chaque réservoir rempli d'eau est de 5 000 tonnes. La cuve large et aplatie ainsi que la couverture sont calculées selon la théorie des coques minces. Cette innovation permet d'éliminer les attachements du système traditionnel où le sol naturel sert de support au coffrage, placé à 40 m de haut. La résistance du fût est calculée en tenant compte des forces dynamiques causées par le vent sur le coffrage. L'accès au dôme se fait par une échelle en crinoline et l'ensemble est relié par une passerelle. Les châteaux d'eau interpellent la curiosité du passant, ils sont le maillon visible de la longue chaîne de la distribution d'eau. L'ensemble a reçu le label « Patrimoine du xx^e siècle » en 2005.

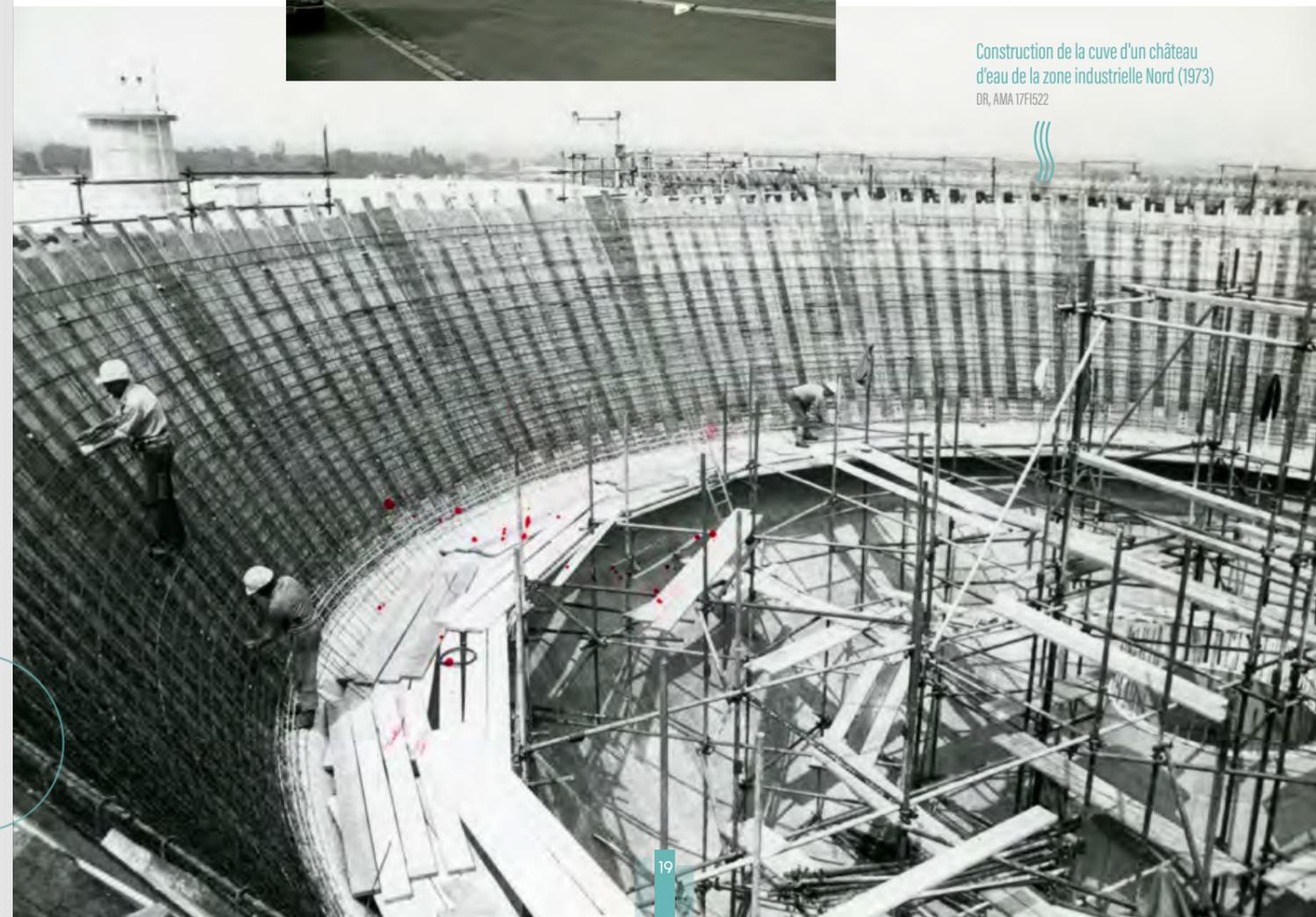
Château d'eau rue Lazare-Carnot
DR, 1973
AMA 17F1523

Les trois réservoirs dits de la Zone industrielle Nord (ZIN) (1973). Trois autres réservoirs semblables au premier trio sont situés rue Lazare-Carnot. Ils deviennent au xx^e siècle des points de repère dans l'espace grâce à leurs architectures caractéristiques alliant fonctionnalité et esthétique. D'édifices jugés peu esthétiques et peu compris, ils deviennent patrimoine industriel labellisé « Architecture contemporaine remarquable ». Leur valeur patrimoniale est diverse : au titre de l'histoire et de la mémoire du développement des réseaux de distribution d'eau dans la période 1860-1930, au titre de l'histoire des arts et des techniques pour la diversité des procédés et des décors, au titre de l'aménagement urbain pour leur fonction de repère et leur impact visuel dans la ville.

Les établissements Baron, zone industrielle Nord
sd, AMA 17F1280



Construction de la cuve d'un château d'eau de la zone industrielle Nord (1973)
DR, AMA 17F1522



Salubrité et hygiène



L'éducation pour la santé, autrefois appelée éducation hygiénique de l'enfance, s'inscrit dans le prolongement d'un projet politique de l'hygiène publique ou santé publique, débuté au XVIII^e siècle, époque de la Révolution industrielle où les conditions de vie liées à l'industrialisation se dégradent. L'État introduit alors la notion d'hygiène publique. La santé de la population du pays est sous sa responsabilité. La

société du XIX^e siècle est touchée par les épidémies telles que la tuberculose, le choléra, la syphilis, la méningite ou la fièvre jaune et la médecine affirme que ces maladies sont évitables par la mise en place de mesures d'hygiène. L'hygiène publique est alors définie comme l'art de conserver la santé des hommes réunis en société. Tous les regroupements humains sont alors étudiés : usines, casernes, prisons, hôpitaux, maisons d'aliénés... Mais l'une des collectivités à privilégier est l'école.



"Achez le timbre antituberculeux", affiches du Comité national de défense contre la tuberculose (1933 et, en bas, 1945)
60 x 80 cm, imprimerie des Beaux-Arts
AMA 6F1901 et 6F1903

L'environnement est également mis en cause. Les puits et les pompes sont établis en assez grand nombre mais les eaux sont qualifiées de très mauvaise qualité et fréquemment corrompues par les infiltrations provenant des fosses d'aisances. Face à ces difficultés, la Ville d'Alençon met en place une politique de grands travaux communaux. Pour lutter contre l'insalubrité, des mesures sont prises, telles que la construction d'égouts et de canalisations, l'élargissement des voies de communication, l'amélioration de l'habitat, la construction de nouveaux établissements scolaires...

La lenteur du courant et la faible profondeur des eaux qui traversent la ville ne peuvent qu'aggraver une pollution entretenue par le déversement d'ordures et de déchets organiques. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, l'hygiène finit également par entrer parmi les matières obligatoires de l'enseignement primaire, secondaire et des écoles normales.

Développement de l'assainissement

Aménagement d'un réseau d'égout

À l'intérieur des murailles, la ville entasse ses églises, ses couvents, ses marchés, ses cimetières. Les rues sont étroites, mal percées et tortueuses, mangées par les encorbellements des étages, les bornes, les oratoires... La voirie ne comporte ni

trottoirs ni égouts et les eaux sales sont évacuées dans la Briante ou dans la Sarthe. Le système traditionnel utilisant les puits et les fontaines devient insuffisant et dangereux. Des épidémies de choléra et de fièvre jaune montrent la nécessité de faire



Hôpital-hospice d'Alençon, pavillon Romet, la salle d'opérations
carte postale n° 16, Ernest Le Deley (ELD) éditeur, sd, coll. particulière Thoréton, 14 x 9 cm
AMA 6NUM917

circuler l'eau et de séparer rigoureusement les eaux usées de l'eau potable. Les hygiénistes, qui se battent depuis le XVIII^e siècle pour le desserrement et l'aération des rues, réclament une amélioration de la distribution d'eau et la suppression des eaux stagnantes. En 1854, les ingénieurs Dufresne et Muller font le premier avant-projet sur l'assainissement de la Briante. En raison de l'insuffisance de la force d'entraînement pour faire disparaître les immondices, ils proposent la construction d'un égout dans la rue de la Chaussée, la rue des Filles-Notre-Dame, la rue aux Sieurs et la rue du Pont-Neuf. En 1861, l'ingénieur Duméril propose une autre solution. Il s'agit de couvrir la Briante en ouvrant une rue large et d'installer, dans chaque maison riveraine, un lieu d'aisance et des tuyaux conduisant les immondices dans un aqueduc construit dans la Briante.

Pendant plus de trente ans, jusqu'en 1868, les études sur les questions d'assainissement de la Briante ont été systématiquement ajournées ou rejetées en raison des dépenses jugées excessives. Il revient à la municipalité de prendre des mesures efficaces pour assurer la salubrité de tout un quartier populaire de la ville. La question concernant l'assainissement coïncide avec la création d'une école de natation. Le projet consiste à faire construire un réseau d'égout de 4 233 m, d'assurer le drainage particulier de chaque habitation pour les eaux ménagères et les fosses d'aisance, le déversement de ces matières dans les conduites d'égout et leur emploi dans l'agriculture.

En 1892, le système d'égout est réclamé par la caserne Valazé. La demande se fait pressante. Le 23 mai 1893, c'est au tour des habitants de la rue Jullien, de la rue de Bretagne et de la rue Marguerite-de-Navarre car les urinoirs ont inondé les alentours. Le 28 août, la demande émane des habitants de la route de Fresnay, entre la rue du Château et la rue Saint-Léonard.

Le 18 septembre 1892, deux bouches de lavage fonctionnent à l'angle de la rue du Parc et des Promenades et rue de Lancrel, mais à partir du 24 septembre 1900, il faut suspendre les lavages des rues. Hulbroc, directeur des Eaux, décide qu'on ne peut plus laver les rues que deux fois par semaine.

L'eau de lavage vient se déverser dans les égouts, véritables foyers pestilentiels. Pour résoudre ce



Projet de nivellement et de pavage de la Grande Rue
plan aquarellé, M. Campin, 105 x 69 cm, 1863
AMA 1F195

En haut : arrêté municipal du 7 mars 1892 ordonnant la suppression des fosses d'aisances sur la Briante
affiche, imprimerie E. Renaud-de-Broise, AMA 6F1868

problème, la collectivité recourt à la mise en place de réservoirs de chasse qui lancent de façon automatique un flot d'eau et entraînent les immondices à la rivière. Le premier est établi sur l'égout partant de la caserne Valazé, passant par la rue Cazault. En 1907, la question de l'hygiène et des cabinets d'aisance est à nouveau débattue. Dans le quartier de la place de Lancrel, plusieurs maisons n'ont pas de cabinet d'aisance. Les locataires viennent chaque soir verser leurs seaux dans la bouche d'égout, au grand désespoir des voisins.



Le quartier Lyautey
carte postale n° 27462, éditions aériennes Combier IMP. Macon, cliché Bancurel, sd, 15 x 10,5 cm
AMA 4F15197

Le 20 mai 1922, la commission sanitaire, interrompue pendant la guerre, reprend ses activités.

En 1926, l'eau est incriminée dans les cas de paratyphoïdes mais ce ne sont que des rumeurs non fondées.

Le 28 mars 1930, le conseil municipal décide de supprimer le passage à niveau de Courteille afin de construire un aqueduc pour l'évacuation des eaux. Le 20 juin 1930, une faucheuse aquatique est achetée pour le faucardement¹ de la Sarthe.

En 1947, la ville d'Alençon est déclarée sinistrée par le ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme. Elle fait l'objet d'un plan de reconstruction et d'aménagement qui prévoit un projet de tout-à-l'égout et un projet de pompage en rivière. Le 20 janvier 1950, on projette la construction d'une station d'épuration sur la commune de Saint-Germain-du-Corbéis.

Les eaux sont en mauvais état chimique en raison des pesticides employés dans l'agriculture, des produits phytosanitaires des particuliers et des nitrates liés aux activités industrielles du passé. Il devient vital de protéger les zones de captages.

Au-delà du captage, il est nécessaire de traiter l'eau pour éliminer les matières en suspension et les polluants afin qu'elle devienne potable et qu'elle soit conforme aux normes de distribution. Toutes les eaux usées, collectées par l'immense réseau d'égout sous la chaussée, sont acheminées jusqu'à la station d'épuration avant d'être rejetées dans le milieu naturel.

Construction de deux stations d'épuration

Le 14 novembre 1950, la première tranche des travaux est approuvée, elle est destinée à traiter les eaux d'égout avant rejet dans le milieu naturel. La propriété, située sur la commune de Saint-Germain-du-Corbéis, appartient à l'industriel Raphaël Prault. Le procédé de traitement fait l'objet d'un concours entre spécialistes. Le 31 octobre 1951, l'emplacement est remis en question. Le conseil municipal de Saint-Germain-du-Corbéis souhaite le faire construire au moulin Maudet, face à la laiterie. Le 22 décembre 1951, le conseil municipal d'Alençon propose une implantation en bordure de Sarthe, à l'extrémité de l'actuel boulevard Koutiala. Le projet est approuvé le 8 juin 1954, à condition que les résultats du concours soient soumis au conseil départemental d'Hygiène et au Conseil supérieur de l'hygiène publique. L'entreprise

Station d'épuration de Courteille
Direction de la communication, 1974
AMA 17F12277



Dégremont se charge de la construction et la société Heulin raccorde le réseau d'assainissement à la station d'épuration. L'eau va passer par différentes étapes de traitement pour retirer tout ce qui est matières en suspension. Elle est ensuite décantée dans différents ouvrages, puis affinée. Elle s'écoule enfin dans le réseau de distribution jusqu'au robinet de l'usager. Le 13 octobre 1960, le conseil municipal approuve le projet d'agrandissement de la station et une deuxième station d'épuration est construite à Courteille, rue d'Échauffour, pour une mise en service prévue en 1965. À partir de 1973, la station d'épuration de Guéramé est insuffisante et vétuste, la municipalité décide de la reconstruire sur le même emplacement.

Le 1^{er} janvier 1970, la Ville d'Alençon décide de confier la gestion du service des eaux et l'assainissement au district urbain de l'agglomération alençonnaise.

1 - Opération qui consiste à couper les herbes des rivières et autres surfaces en eau avec une grande faux

Station d'épuration d'ouest (boulevard Koutiala)
Direction de la communication, sd
AMA 17F13431

Un projet de bains-douches populaires

La loi Strauss du 12 avril 1906 attribue des facilités d'emprunt pour la construction de bains-douches et contribue à leur essor. Le 26 juin 1914, la municipalité entreprend le projet d'aménagement de bains-douches à proximité du pont de Sarthe et recourt aux services de l'architecte Albert Mézen. Le projet est interrompu par le début de la guerre. La mobilisation générale provoque la fermeture de l'unique établissement de bains-douches privé, situé au 5 rue de la Juiverie. Les habitants ne peuvent plus se laver.

Durant quatre années, le sujet revient régulièrement à l'ordre du jour des conseils municipaux.

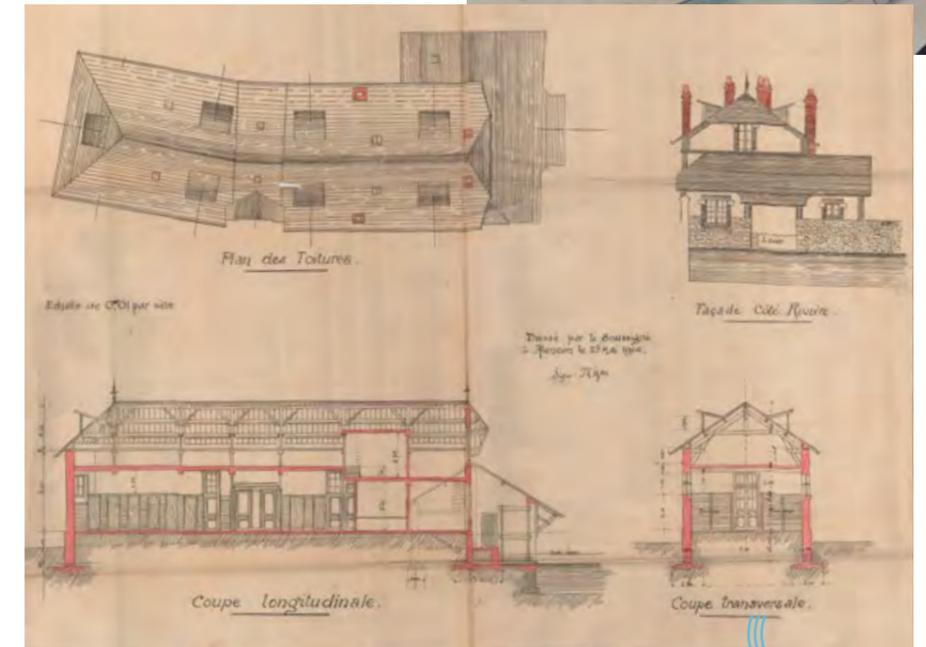
Le 25 juin 1915, la commune insiste sur la nécessité de réouverture de l'établissement, tant pour la population civile que pour les troupes en garnison, les soldats, les blessés et les malades revenant du front, envahis par la vermine ou atteints de maladies contagieuses. L'établissement des bains-rivière est jugé insuffisant. Les élus demandent un sursis en faveur du propriétaire au commandant de la 4^e région, qui ne peut accéder à la requête. Le maire s'adresse directement au dirigeant de l'équipement et lui demande s'il ne serait pas possible de faire assurer le fonctionnement de son établissement par la personne employée depuis plusieurs années, aidée par un mécanicien chauffeur qui pourrait être mis à sa disposition par la préfecture, ce qui éviterait le cas échéant d'avoir recours à des mesures de réquisition. Le 24 novembre 1915, la commission de contentieux et le chirurgien Le Jemtel rédigent une pétition transmise à la préfecture et aux autorités militaires afin d'obtenir une prorogation, en vain.

La Ville projette l'organisation d'un service de bains payant à l'hôpital général ou à l'asile d'aliénés. Le service des bains de l'hôpital est déjà totalement dépassé par le nombre des militaires, des réfugiés et des indigents en traitement. Le nombre total des hospitalisés varie entre 700 et 800 et le nombre de bains donnés quotidiennement a augmenté dans de telles proportions que le débit d'eau chaude des appareils est insuffisant. Le 29 juin 1916, une délégation municipale

rencontre le préfet, l'inspecteur du service de l'hygiène et le délégué de la commission sanitaire d'Alençon pour résoudre le problème.

En 1920, la Ville reprend son projet mettant en concurrence les bains-douches populaires et les bains-douches privés exploités par la veuve Tauveron, qui propose à la municipalité de faire agrandir son établissement et d'en obtenir la concession pour une durée de vingt ans en échange d'un engagement, d'une promesse de non construction sur la durée de l'exploitation, et de la mise en place d'un tarif adapté au public, ainsi que de la gratuité pour les établissements d'enseignement...

Les bains de la rue de la Juiverie (1819)
plan aquarellé (détail)
AMA 1G3



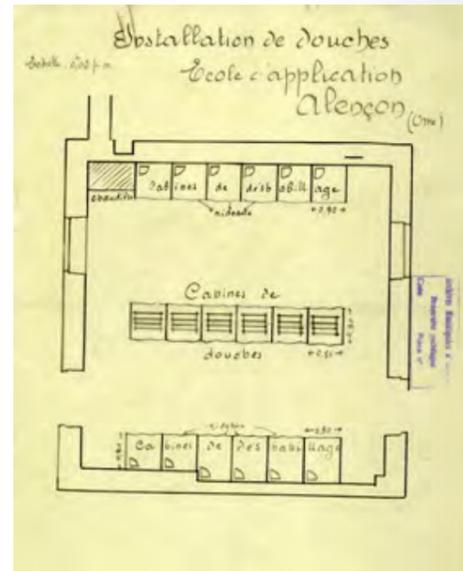
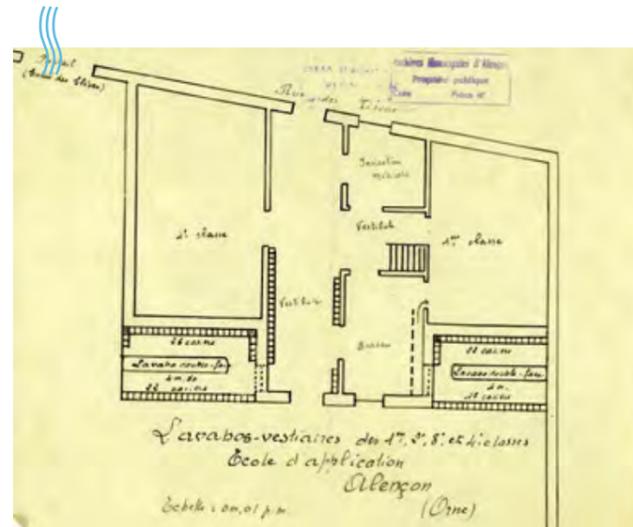
Bains-douches populaires, construction d'un bâtiment pour l'établissement de douches municipales (23 mai 1914)
plan, architecte Albert Mezen
AMA 7M1

En 1927, alors que les établissements de bains-douches populaires existent à Flers, Argentan, Domfront et Mortagne, l'architecte départemental Besnard-Bernadac élabore un nouveau projet en lien avec la construction des habitations à bon marché (HBM) et bénéficie d'une contribution de l'État de 75%.

Les bains-douches de Montsort

La municipalité, soucieuse du bien-être et de la santé des enfants de ses écoles, décide d'installer des bains-douches pour les élèves de l'école d'application de Montsort. Elle est aidée par la société L'hygiène par l'exemple, qui fait don des appareils à la commune, afin de « suivre les préceptes de l'hygiène pour fortifier le corps et faire des hommes robustes capables de bien remplir leurs devoirs de citoyens et de bons français. » La Ville d'Alençon assure le transport, la pose et l'entretien des appareils. Le 9 juin 1931, le maire, Fleury, demande au préfet d'approuver le projet proposé par l'architecte

École d'application de Montsort, projet d'implantation de bains-douches, plans figurant lavabos et casiers
sd, AMA 221M1



Barré pour l'installation de bains-douches avec lavabos et casiers-vestiaires à l'école de garçons de Montsort. Le 30 décembre 1932, les appareils et locaux sont mis en service. Un peu plus tard, c'est au tour de l'école du Centre, située rue Louis-Lallemand, de demander une aide pour l'implantation de douches et de lavabos.

Programme de l'inauguration du groupe scolaire et des bains-douches de Courteille (30 septembre 1934)
AMA 2612

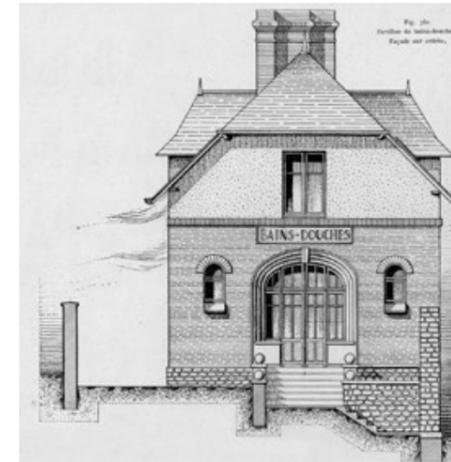


Les bains-douches de Courteille

Leur histoire est liée à celle du développement du quartier de Courteille, à la mise en place de nouvelles lois liées à la construction scolaire et à l'hygiène, et à une démarche préventive de « salubrité publique » mise en place par la Ville d'Alençon. Dans les années 30, le quartier de Courteille est marqué par le développement industriel, créant ainsi d'importants besoins en logements. L'aménagement de nouveaux lotissements et de nouvelles rues oblige la commune à construire un nouveau groupe scolaire et un établissement de bains-douches.

Le 10 novembre 1931, l'abbé de la Barre de Nanteuil vend à la Ville un terrain situé sente d'Échauffour, dépendant de la ferme de Vicques, en vue de la construction d'un groupe scolaire, pour le prix de 108 000 francs. Les plans et les devis du projet sont confiés à l'architecte Albert Mézen. L'ensemble est construit dans un souci d'unité et d'harmonie ; le bâtiment des bains-douches s'apparente à celui du groupe scolaire et se compose des mêmes matériaux. L'architecte a accordé une attention particulière à l'installation des lavoirs, des baignoires et des douches. Il s'agit d'une architecture très simple, bâtie avec des matériaux nobles et naturels, comprenant un socle en pierre et une surélévation en briques.

Le pignon ouest (façade de l'entrée) présente une composition rigoureuse par sa symétrie et ses fenêtres, soulignées par des bandes de ciment peint sur la brique. Quelques particularités décoratives, telles que le pignon à demi-croupe moucheté, la frise en brique appareillée, les variations sur la forme des fenêtres et leur couronnement et la porte magnifiée par un grand arc portant une inscription, rappellent l'époque de l'Art déco. Le manque d'unicité ou la diversité des matériaux de construction utilisés (le béton, la brique, la pierre) est la caractéristique principale qui affirme le style Art déco des années 1920-1930. La façade sud présente un aspect asymétrique et un rythme irrégulier. Elle est structurée par 3 niveaux : un rez-de-chaussée en pierre grossièrement taillée, un étage de briques appareillées horizontalement, surmonté d'une frise en briques appareillées verticalement et d'une toiture d'ardoises interrompue de trois lucarnes passantes coiffées. L'association brique et ciment donne un aspect particulièrement original à la façade.



Ci-dessus : pignon ouest des bains-douches de Courteille, extrait du programme d'inauguration (septembre 1934)
AMA 2612

À gauche : bains-douches de Courteille, plan de la façade sur entrée (1934)
1934, AMA 6NUM1624

L'hydrothérapie tardive

En 1939, il existe deux établissements de bains-douches pour ceux qui ne disposent pas de salle de bain :

- un établissement privé, dirigé par M^{me} Floquet, disposant de 14 baignoires — dont deux pour les bains médicaux — ainsi que de 3 cabines de douches. L'établissement est ouvert du mardi au samedi de 7h à 12h et de 14h à 20h. Le prix du bain est de cinq francs et celui de la douche est de deux francs cinquante.
- L'établissement de Courteille, décentralisé, est qualifié d'exigu, à peine suffisant pour le quartier de Courteille. Il connaît des détériorations du fait de l'humidité et de la condensation de la vapeur d'eau. Il est ouvert le jeudi, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h et le dimanche de 8h à 12h. Le prix du bain et de la douche est moins élevé : trois francs cinquante pour le bain, deux francs pour la douche et un tarif pour les douches des enfants : un franc.

Le nombre de particuliers possédant une salle de bain est estimé à 400. Alençon est en retard dans le domaine de l'hydrothérapie. Peu avant 1970, les salles de bains individuelles sont encore rares et les bains-douches font toujours partie du quotidien.

Les écoles communales sont pourvues d'une distribution d'eau. En 1904, la consommation est estimée à 10 litres par élève et par jour, soit 1 800 litres pour l'école des garçons Notre-Dame, 1 830 litres pour l'école des garçons de Montsort, 670 litres pour l'école des garçons de la rue de l'Asile, 1 230 litres pour l'école des filles de Montsort, 3 010 litres pour l'école des filles de la maison Masson et 2 500 litres pour les écoles maternelles.



Les lavabos de l'école supérieure d'Alençon
carte postale, éditions universitaires
Tourte et Pétilin, sd, 14 x 9 cm
AMA 4F13380

L'eau dans la vie quotidienne

Usages domestiques et professionnels

Au **xix^e** siècle, la Sarthe est exploitée par une soixantaine d'usines qui utilisent sa force hydraulique (blanchisseries de fils, moulins, manufactures) ainsi que pour l'agriculture, fertilisant les prairies et abreuvant les animaux.

Les manufactures et industries

Les mutations industrielles se sont accélérées, précipitant le déclin de l'industrie textile. Les sites industriels que la présence des cours d'eau avait fait naître se sont vidés peu à peu de leurs hommes et de leurs outillages. Depuis les années 1980, il existe une prise de conscience que les activités humaines jouent un rôle sur les équilibres de la planète et confirment l'évidence des conséquences des pollutions sur la qualité de l'eau.



Le moulin de Goyer (Mieuxcé, Orne)

photo Charrouin, date d'utilisation 4 août 1961, 14 x 9 cm, AMA 4F13784

en haut : le moulin d'Hauterive (Orne)

édition L. Héroult, date d'utilisation 10 août 1967, 14,5 x 10,5 cm, AMA 4F13732

Les moulins

Du Haut Moyen Âge au **xix^e** siècle, la sécurité alimentaire de la ville repose sur le bon fonctionnement des moulins hydrauliques travaillant à moulin le blé nécessaire à l'approvisionnement en pain. Localisé près de l'eau d'une rivière, sur le bief, le moulin est généralement un bâti modeste, jusqu'au milieu du **xix^e**. Convertisseur énergétique, il récupère la force de l'eau grâce à la roue, la transmet grâce à des engrenages et la restitue sous une forme utilisable par les activités humaines dans un mouvement circulaire (il s'agit de faire tourner des meules). L'arrêt imprévu peut poser des problèmes de subsistance dans la ville. Le moulin est en perpétuelle activité, c'est une des raisons des problèmes qui opposent les meuniers aux habitants et riverains voisins. Le propriétaire ne cesse de moulin, il détourne l'eau, en arguant du droit d'en disposer, ce qui est source de litiges. Les moulins insérés dans le tissu urbain de la ville causent également des nuisances sonores. Ils sont tributaires des niveaux très variables de la Briante et de la Sarthe. En cas de sécheresse, la force hydraulique n'est pas suffisante pour actionner la roue. À l'inverse, en cas de crue, la roue est noyée et ne peut pas non plus tourner.

Les moulins sont également régulateurs du débit de la rivière. Chaque moulin est dépendant de l'autre, puisque c'est le meunier qui gère les ouvertures ou les fermetures des vannes et des déversoirs. Il est soumis à un règlement d'eau. La mise aux normes implique une période de travaux et les mauvais niveaux des déversoirs engendrent automatiquement une répercussion sur le moulin et les propriétés riveraines situés en aval. Ainsi, lors du contentieux opposant la municipalité aux propriétaires du grand moulin de Sarthe, le règlement d'eau du moulin d'Ozé est modifié à plusieurs reprises. Il y a une insuffisance du nombre d'ouvrages régulateurs entre les deux moulins. Les propriétaires ont procédé à la démolition du petit moulin de Sarthe sans aucune autorisation et sans intention de faire les travaux supplémentaires pour assurer la solidité du vieux pont de Sarthe et étendre le déversoir ; le débit est incontestablement modifié et engendre des répercussions et les plaintes des propriétaires riverains.

Sous l'Ancien Régime, l'ensemble des biens communaux et des équipements appartiennent au seigneur. Les habitants ont obligation de se servir du moulin banal moyennant une redevance. Selon l'historien Odolant Desnos, celui-ci se situe dans une des tours de la porte de Sarthe (à proximité du grand moulin de Sarthe). Il porte, dans les anciens titres, le nom d'Arondel (sans doute parce qu'il a été bâti au **x^e** - **xii^e** siècle par le comte d'Arondel, un des fils de Roger de Montgommery ; ou parce qu'il fit partie de son partage). La fin des droits et privilèges féodaux, votée par l'Assemblée nationale constituante du 4 août 1789, permet à la ville de devenir autonome. Il est démoli en 1841.

Les données chiffrées relevées dans le cadastre napoléonien de 1819 notifient la présence de 7 moulins hydrauliques à l'intérieur de la ville. Le pain constitue un des aliments essentiels. Les moulins à farine sont donc indispensables à la ville, mais ils n'assurent pas le ravitaillement intégral. Le moulin de Sarthe et le moulin de Lancrel semblent un peu plus prospères, ils sont entièrement reconstruits et agrandis.

Les deux premiers moulins mentionnés dans le cadastre, dits les moulins de Sarthe, sont affermés ensemble et sont établis sur deux parcelles distinctes.

Les moulins de Sarthe

En 1809, le grand moulin de Sarthe produit quotidiennement 18 quintaux de farine. Après sa reconstruction en 1854, la production a plus que doublé, puisqu'elle s'élève à 40 quintaux.

Le 4 août 1841, la Ville d'Alençon achète le petit moulin de Sarthe et oblige les deux vendeurs, le comte Chapelle Jumilhac et Lelièvre de Villette, à le démolir, à gérer la reconstruction du déversoir, la réhabilitation des piles des deux dernières arches du pont de Sarthe et la prolongation du barrage, et à établir de nouvelles vannes. Les propriétaires s'opposent à prendre en charge l'ensemble des frais et jusqu'en 1845, les riverains sont touchés par des inondations fréquentes. La municipalité fait détruire les travaux commencés sans autorisation.

Le 3 février 1846, un accident oblige les ouvriers du grand moulin à porter des vêtements adaptés au moment des travaux. L'arrêté du 20 mars 1848 établit un nouveau règlement. Le procès-verbal de récolement est signé le 27 janvier 1854. L'activité du moulin cesse après 1925. Ce dernier demeure le vestige d'une activité rurale passée et représente un enjeu patrimonial car il est témoin d'un mode de vie ancestral.

Le moulin de Guéramé

Situé au sud-ouest d'Alençon, sur la Sarthe, hors du faubourg des Fossés de la Barre, sa présence est mentionnée en 1457 dans le cartulaire¹ de Saint-Martin de Sées. Après le grand moulin de Sarthe, il est le moulin qui produit le plus, à l'identique du moulin d'Ozé et du moulin de Lancrel, soit 2400 kg de farine, même si, en 1811, il est expertisé au-dessous de la valeur des autres moulins de la ville d'Alençon, car ses digues et ses chausées ne peuvent être élevées au même degré sans inonder les propriétés riveraines. Le 20 août 1842, les retenues du moulin sont modifiées une première fois et relevées de nouveau suite aux arrêtés ministériels de 1848 et de 1897. En 1856, le moulin fonctionne encore. En 1910, Pierre Geslin, négociant en vin, occupe le moulin à blé, qui devient un grand bâtiment à usage de distillerie. Le bâtiment sert ensuite de logement pour le personnel de l'usine des eaux.

Le moulin de Guéramé

dessin au fusain par S. Broux, carte postale n° 12, vers 1910, 14 x 9 cm, AMA 4F13539

¹ - Registre contenant les titres de propriété ou les privilèges.

En haut : les deux moulins de Sarthe
1819, plan aquarellé (détail)
AMA 1G3

En dessous : le grand moulin
carte postale n° 3, édition
Jeanne, IPM, sd, 14 x 9 cm
AMA 4F14449





Le moulin des Châtelets

Alimenté par la Briante, en 1809 il appartient aux héritiers de Thomas Guibé et produit 1 200 kg de farine par jour.

Le moulin des Châtelets
date d'utilisation 5 décembre
1904, 14 x 9 cm
AMA 4F13899

Le moulin d'Ozé

Situé sur la rivière la Sarthe, ses origines remontent au ^x^e siècle. En 1810, le moulin, le hangar, la petite ferme et les terres voisines appartiennent à la veuve Desfeugerets et sont affermés en bail. En 1838, le baron Mercier, négociant et ancien maire d'Alençon, achète la propriété pour sa société anonyme, une filature de chanvre et d'étoupes. Il fait démolir le moulin pour implanter une annexe et augmenter les quantités traitées dans l'usine. Elle est plus vaste que le moulin initial et surélevée d'un étage. La roue hydraulique est modifiée pour être plus large. De nouvelles constructions complètent l'ensemble. Le règlement d'eau est modifié. En 1843, l'usine emploie 180 ouvriers et a pour moteur une machine à vapeur (la première installée dans la ville d'Alençon). En 1844, la société, déficitaire, est rachetée par Louis de Saint-Évron et Louis Richer-Levesque. Le 25 août 1855, l'augmentation du niveau des eaux emporte la digue qui sert de batardeau¹. En 1937, l'ensemble devient ensuite une usine de matériel d'électroménager. L'ancienne dérivation de la Sarthe est supprimée.

Vue de la filature d'Ozé
Lucien Beuret, libraire-
éditeur, Alençon, cliché LB, sd,
14 x 9 cm
AMA 4F14105



Le moulin de Lancrel

Situé dans le faubourg de Lancrel, construit sur la Briante, il a une réserve d'eau plus considérable que les autres moulins et donc une valeur locative supérieure. En 1834, le moulin est reconstruit.

Le moulin des Filles-de-Sainte-Claire

Peu après la Révolution, le citoyen Lesage a affermé un petit moulin qui sert à moudre le grain de la communauté des Filles de Sainte-

Claire. Les habitants du quartier lui reprochent le détournement des eaux pour son activité, empêchant la prise d'eau de ceux qui ont des

1 - Barrage destiné à la retenue d'eau provisoire.

Site d'Ozé, société
Moulinex, barrage
coll. particulière Payen
4NUM 29279



jardins, l'utilisation des lavoirs de la rue aux Sieurs et l'activité des tanneurs. Les plaintes mentionnent également le prix des denrées de première nécessité considéré comme excessif. Il faut que le fermier du moulin remette les choses en état et qu'il n'empêche plus le partage de l'eau. La moitié doit s'écouler à nouveau par la rue aux Sieurs et le meunier du moulin du Guichet doit pouvoir à nouveau se servir de son moulin...

Le citoyen Le Comte, conducteur de travaux public du district d'Alençon, accompagne l'ingénieur pour visiter l'ensemble des moulins et usines et comprendre le prix excessif des denrées de première nécessité.

En 1817, Jean-Pierre Comte Bonet, lieutenant général des armées du roi, grand officier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et chevalier de la couronne de fer, acquiert l'ancienne propriété

des Filles-de-Sainte-Claire. Elle comprend « tout ce qui en dépend sans aucune exception, ni réserve, ni droits de vues mitoyenneté, égouts, prise d'eau et tous autres et notamment les droits à la chute établie sur la rivière de Briante au midi de la propriété et où se trouvait établi l'ancien moulin, ainsi que les vannes de barrages et déversoirs servant au service et à la réglementation des eaux de cette usine et tous droits de passage pour faire manœuvrer et réparer ces ouvrages ». Le moulin ne fonctionne plus depuis 1811, il est conservé pour le prestige. Le 22 août 1825, le notaire Pierre Masson achète la propriété et remplace les anciens bâtiments du couvent par une grande demeure. Le 30 avril 1872, l'ensemble est racheté par la Ville pour de multiples usages, notamment l'aménagement de l'école Masson mais aussi pour améliorer l'assainissement du centre-ville.

Le moulin du
Guichet
carte postale n° 138,
MCFL Issy (Seine), date
d'utilisation 5 octobre 1911,
14 x 9 cm
AMA 4F14745

Le moulin du Guichet

Situé dans la Grande Rue, sur la rivière de la Briante, il est affermé à 850 francs. L'ordonnance royale du 31 décembre 1834 autorise Louis Parat de Chalandray (homme politique et haut fonctionnaire, dernier seigneur de La Celle Saint-Cloud et de Bazemont sous l'Ancien Régime, puis maire de Bazemont) et de Villette à conserver l'usine dite « le moulin du Guichet », et les oblige à exécuter les travaux pour prévenir les inondations. L'ordonnance ne fixe pas de délai. Le 3 décembre 1839, les propriétaires reçoivent une mise en demeure pour se conformer à la réglementation. Le 23 juin 1857, le moulin est mis en vente sur licitation et acheté par la Ville d'Alençon pour exécuter des travaux d'assainissement dans la Grande Rue et dans la rue aux Sieurs. Construit sur un cours d'eau, le moulin hydraulique comprend deux parties l'une au-dessus de l'autre. La partie inférieure, située en dessous du niveau du sol du moulin, est munie d'un mécanisme hydraulique ; l'autre partie est réservée pour les meules.

À partir du 1^{er} juillet 1863, le moulin n'est plus exploité. Le bail de Paul Chaplain expire sans qu'il ait été possible de trouver un nouveau locataire. Le 1^{er} août 1863, la municipalité vend les mécanismes du moulin qui ne peut que se détériorer par défaut d'usage. Celui-ci comprend une turbine hydraulique Fourneyron.



MOULIN DU GUICHET

L'immeuble se compose d'un rez-de-chaussée, de deux étages et les combles. Le mécanisme **TURBINE FOURNEYRON**, faisant marcher 5 paires de meules, avec bluterie, nettes, etc., est en parfait état et est nécessaire pour la fabrication des farines blanches.

S'adresser, pour en traiter, à M. le Maire de la Ville d'Alençon, à la Mairie.

Affiche annonçant la mise en location du moulin à partir du 1^{er} juillet 1863
imprimerie Marguerite Dupré, 8 rue du Collège
AMA GF1874





Les tanneries autour de l'île de Jagloly
Atlas historique des villes de France, planche Alençon (extrait)
AMA 1F14339

Les tanneries

En 1819, l'activité dominante sur Alençon est la fabrication, le blanchiment et le commerce des toiles. Les ateliers et les petites fabriques tels que les tanneries, les bougranneries (ou ateliers de filatures), les poteries, les buanderies des toiles et les blanchisseries sont établis dans des bâtiments de peu de valeur et même parfois sous des hangars, séchoirs et apprentis. Ils sont évalués selon leur superficie à l'identique des meilleures terres labourables et selon leur valeur locative. Les tanneries se situent le long de la rue aux Sieurs. Ces industries manufacturières sont nombreuses, la généralité d'Alençon en compte plus de 220 qui occupent un grand nombre d'ouvriers.

Teinturerie Hénault-Morel
17 mai 1963
AMA 803

Les blanchisseries et teinturerie

La teinturerie-blanchisserie Hénault-Morel

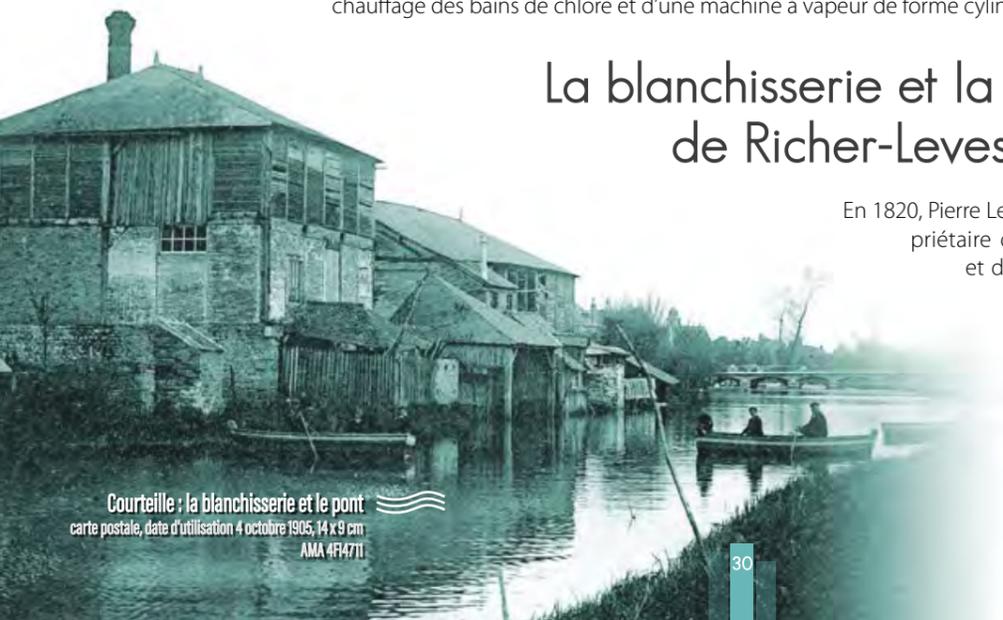
Elle est construite en 1898 pour la teinture des laines au 89 rue du Pont-Neuf par Ernest Hénault-Morel, puis transférée et aménagée par l'architecte Albert Mezen au 43 rue de l'Isle à côté de l'école de natation. À partir de 1935, elle intègre plusieurs autres activités textile comme le blanchiment. Le 27 avril 1948, l'établissement demande une nouvelle prise d'eau dans la Sarthe pour les besoins industriels. Le 30 mai 1963, la municipalité cède aux établissements Hénault-Morel une parcelle de terrain dépendant de l'ancienne baignade pour installer une réserve de fuel. L'usine est démolie en 1991.

La blanchisserie de Courteille

En 1864, Saillant, blanchisseur de fils au faubourg de Courteille, demande l'accord à la Ville pour l'installation d'une chaudière à vapeur d'une capacité de 6 m³, de trois bouilleurs cylindriques pour servir au chauffage des bains de chlore et d'une machine à vapeur de forme cylindrique.

La blanchisserie et la filature de Richer-Levesque

En 1820, Pierre Lerouillé aîné, blanchisseur, est propriétaire d'une blanchisserie, de maisons et de terres situées entre la route du Mans, le chemin de Fresnay et le ruisseau du Gué de Gènes. À sa mort, son fils Arsène loue le domaine à des familles de blanchisseurs jusqu'en 1841, date où il le vend



Courteille : la blanchisserie et le pont
carte postale, date d'utilisation 4 octobre 1905, 14 x 9 cm
AMA 4F4711



Lavage du linge en plein air dans les années 50
Ouest-France, coll. particulière Foulon
AMA GNUM4655

à un des plus importants manufacturiers de l'industrie textile. Ce dernier développe ses ateliers de filature sur l'ancien site du moulin d'Ozé et investit dans une industrie complémentaire qui est la blanchisserie. Avant d'être tissé, le fil est lessivé ou blanchi. Il est dégraissé par une solution de cristaux de soude, puis rincé dans un bain de chlore qui assèche le fil et lui donne de la rigidité. Il est ensuite plongé dans un bain d'acide sulfurique et à nouveau rincé. Les écheveaux sont ensuite trempés dans la teinture. Le séchage s'effectue en été dans un séchoir à feu à claire-voie installé au-dessus de l'atelier. Le fil est ensuite emballé et livré aux marchands. En 1882, son fils Émile Richer-Levesque entreprend des travaux. À la mort de la veuve Richer en 1912, la propriété passe à la Société textile alençonnaise. Louis Tréton, directeur de l'usine d'Ozé, l'achète en 1921.

Les abreuvoirs



Un abreuvoir à Alençon
photographie sur support cartonné, 15,5 x 11 cm, sd
AMA 17F17263

L'abreuvoir est le lieu où l'on mène les animaux pour les faire boire et se tremper pour se rafraîchir. L'histoire des abreuvoirs alençonnais est intimement liée à celle de l'agriculture, des vaches et des chevaux.

La présence de l'eau structure l'espace et c'est le long des berges de la Sarthe et de la Briante que se nouent les rapports entre le monde agricole et les propriétaires, les possibilités d'y laisser paquer et s'abreuver le bétail, avec les inconvénients de cette proximité : les crues soudaines, l'inondation des prairies ou des champs et une perte sûre d'une part des cultures. En raison de ces risques, le

cadastre de 1819 évalue les terrains au niveau de la première classe, les moins chers, compensation légitime pour les dommages causés par les eaux.

Des agriculteurs établissent des systèmes de tuyaux pour amener l'eau vers les étables. Ils fauchent les joncs nécessaires aux litières. Les possibilités d'abreuvement sont la condition du maintien de l'élevage. La municipalité se charge de l'aménagement de larges bassins pour faire boire et baigner les animaux. Elle restreint l'accès à la rivière pour éviter la dispersion des bêtes dans les eaux et que celles-ci se retrouvent à boire dans les fontaines publiques.

L'abreuvoir du Bas-de-Montsort

Alençon est une ville de garnison et le piétinement important des chevaux forme des trous et défonce le sol. En 1790, le commandant de cavalerie Hercule de Vauquelin explique que seul l'abreuvoir de Montsort, situé entre le 10 et le 14 de la rue du Boulevard, peut servir aux chevaux des garnisons présentes dans la ville, mais qu'il est souvent mentionné comme dangereux pour les animaux et très dégradé. En 1831, l'abreuvoir est délavé, ce qui forme des trous et occasionne de multiples accidents. À partir de 1848, il sert de dépotoir et est vendu par la Ville à un dénommé Chaplain, qui l'utilise pour évacuer ses déchets dans la rivière. L'emplacement est aujourd'hui comblé.

L'abreuvoir de la place d'Armes ou abreuvoir de la Briante

Le 8 mai 1838, cet abreuvoir est le seul de la collectivité à recevoir une voûte pour être couvert. Initialement situé au niveau du square de la Sicoitière, il est ensuite aménagé en amont de l'île de Jagloly.

L'abreuvoir de la place d'Armes (1819)
plan aquarellé (détail)
AMA 163



L'abreuvoir de l'Hôtel-Dieu
carte postale n° 64, ND Phot
éditeur, date d'utilisation 1907,
14 x 9 cm
AMA 4F14546

L'abreuvoir de l'Hôtel-Dieu

L'abreuvoir et un « petit bac à manivelle » se trouvaient en face de la Providence, sur la rive opposée. La présence de vaches a en retour des avantages pour l'eau qui s'en trouve fertilisée. Elle empêche les pousses de se développer et favorise dès lors la pisciculture. Mais l'agriculteur mesure l'inconvénient que seules les premières bêtes boivent de l'eau propre. Les vaches piétinent, se bousculent, s'ensavent et lorsqu'elles s'enfoncent, s'abreuvent mal. L'absence de surveillance pouvait endommager les bordures des berges.

L'abreuvoir de la rue Jullien

Le 14 juillet 1832, le conseil municipal décide d'acquérir le terrain de Petit Homme, nécessaire pour l'établissement d'une rue transversale (actuelle rue Traversière) conduisant à l'abreuvoir prévu sur la Briante dans l'ancienne prairie du collège. Le 8 janvier 1833, la demande d'aménagement est déposée auprès du préfet. Le 26 avril 1833, un arrêté du palais des Tuileries est signé par Louis-Philippe d'Orléans et par le ministre d'État au département du commerce et des travaux publics Adolphe Thiers. Le 27 septembre, l'entrepreneur Papillon accepte la soumission au marché pour l'établissement d'un mur de clôture dans l'ancienne prairie, visant à séparer les prairies de Petit Homme afin d'établir l'abreuvoir. Le 28 novembre 1925, Lechat, charcutier sis place de Lancrel, acquiert ce terrain d'une superficie de 57 m².

L'abreuvoir du Plénitre ou abreuvoir de la Poterne

L'abreuvoir est souvent décrit comme présentant « des abords dans un état lamentable, où l'eau et la boue croupissent sans écoulement pendant la moitié de l'année ». En 1844, le maire Napoléon Curial fait réaliser un nouvel accès pour y établir une voie commode et solide, une pente douce qui permet aux bestiaux de descendre sans danger d'un bon mètre. L'aménagement donne matière aux plaintes de François Maruelle et de la veuve Leconte Brisard qui subissent des inondations suite aux travaux. Une nouvelle délibération pour abaisser les seuils est prise. Les deux plaignants mènent une action contre la commune et demandent la démolition de l'existant, ainsi qu'une indemnité de 1000 francs. En 1877, le lavoir est déplacé pour permettre l'aménagement d'un abreuvoir et la construction d'un batardeau.

Le 6 mars 1923 la supérieure générale de la Providence demande l'alignement de la rue de la Poterne et un échange de terrain le long de l'accès de l'abreuvoir. Le 27 septembre, des travaux d'assainissement sont entrepris par Bernardet. La Ville prévient le minotier et les blanchisseuses pour la fermeture des vannes à partir du 1^{er} septembre. La réception définitive, initialement prévue pour le 18 mars 1925, est retardée de neuf mois en raison des crues. En septembre 1938, le conseil municipal vote la démolition de l'abreuvoir du Plénitre devenu complètement inutile, voire un dépotoir.



L'abreuvoir rue de la Poterne
carte postale, édition Grand Bazar des
Nouvelles Galeries, date d'utilisation
23 septembre 1908, 14 x 9 cm
AMA 4F14592



Arrêté municipal relatif à la délimitation
de l'abreuvoir du Plénitre dans la Sarthe
AMA 6F730



Abreuvoir et petit bac à manivelle
carte postale colorisée n° 54, sd, 14 x 9 cm,
coll. particulière Foulon
AMA 6NUM4174

L'abreuvoir du moulin de Guéramé

Le 13 avril 1888, les habitants réclament un abreuvoir ainsi qu'un lavoir. Ils sont établis par les ateliers de Charité au printemps de 1889. Le 25 août 1921, pour la rentrée des manœuvres du 1^{er} régiment de chasseurs, un abreuvoir provisoire en bois est installé au moulin de Guéramé pour que les 600 chevaux du régiment puissent être abreuvés avec l'eau de la Sarthe. Le 5 juillet 1929, le colonel Béringier, commandant d'armes de la place d'Alençon, écrit au maire pour expliquer que l'eau de l'abreuvoir du Plénitre n'est pas bonne pour les chevaux, contrairement à celui de Guéramé pour le régiment de chasseurs et l'abreuvoir de Montsort pour le peloton mobile. Les chevaux boivent 2 à 3 fois par jour. L'abreuvoir de Guéramé est utilisé jusqu'en 1940.

Les lavoirs

Après les différentes épidémies, une conscience hygiéniste se développe et la construction d'équipements « salubres » nécessaires au bien-être devient une priorité pour la Ville d'Alençon. Au XIX^e siècle, un peu partout sur les cours d'eau de la Briante et



Des lavandières en 1978
AMA 17R285



de la Sarthe, des lavoirs privés sont établis par les riverains, ainsi que des lavoirs publics pour ceux qui n'ont pas un accès direct à la rivière. Dès 1822, les habitants de la rue de Bretagne, du Collège, de la Chaussée, du Val-Noble, du passage des Filles-Sainte-Claire et de la Grande Rue se plaignent d'une rivière encombrée par un grand nombre de lavoirs ou escaliers construits en pierre de taille...

Outils de salubrité et « affaires de femmes », les lavoirs sont des équipements partagés, des lieux essentiels, indispensables dans le quotidien. En général, le lavoir et l'abreuvoir se situent à proximité l'un de l'autre en raison de leur accès à la rivière. Parmi les plus anciens, il existait un lavoir « là où l'aqueduc de la Briante sort ». Il est déplacé en 1854 au Plénitire, en bordure de la Sarthe.

Le lavoir Saint-Isige, un lavoir avec eau captée à la source

Le lavoir situé rue Saint-Isige est alimenté par une source provenant des Terres noires de Damigny. Le passage de l'eau se fait par des vannes à l'entrée et à la sortie du bassin central afin de maintenir un débit constant. Le lavoir public doit être abondamment pourvu. Les eaux sont emmagasinées pendant la nuit dans un vaste bassin pour être ensuite employées. L'édifice, de forme rectangulaire, initialement à ciel ouvert, est par la suite protégé par des murets et couvert de tuiles.

Le 6 mars 1814, les habitants du faubourg de Lancrel protestent contre les entreprises de Lenoir Dufresne, qui a fait enclorre le terrain sur lequel sont placés la fontaine Saint-Isige et le lavoir. Il s'agit peut-être de rappeler certains droits de propriété. La pétition du 15 juillet 1864 mentionne que « le lavoir de la fontaine Saint-Isige dans le fau-

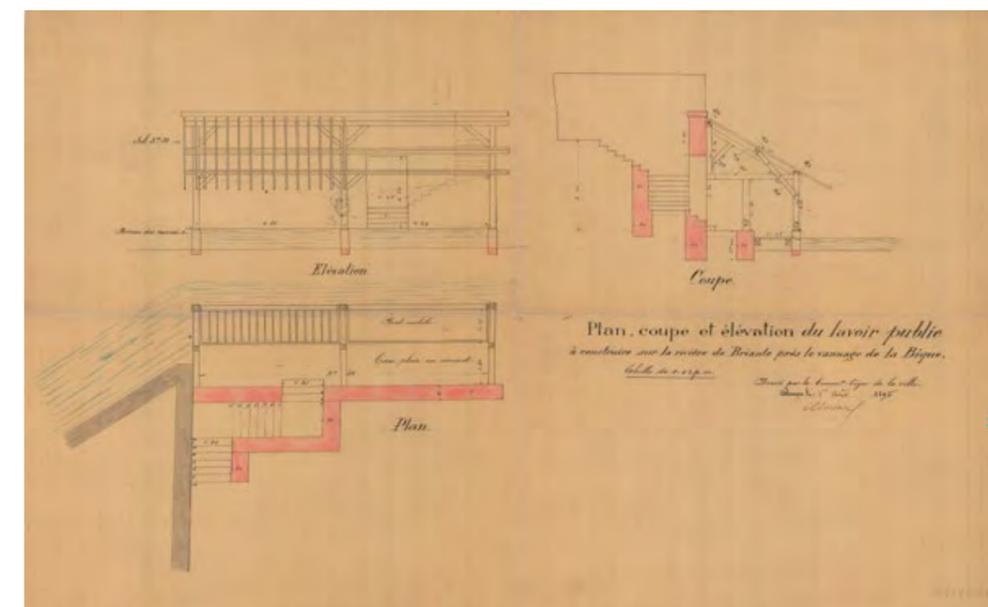
bourg de Lancrel est dans un état de dégradation tel que les eaux n'ont plus d'écoulement ce qui rend infecte la vase qui est stagnante et qui répand une odeur insupportable, ce qui peut occasionner des maladies (...). Cet état des choses dure depuis très longtemps. »

Le 31 juillet 1876, l'Asile échange à la Ville un terrain pour l'agrandissement du lavoir. Le 19 mars 1878, les laveuses séjournent toujours dans la boue. Le sol du lavoir est dallé pour faciliter l'évacuation des eaux sales, des boues et le nettoyage des dépôts restant après les inondations. Le lavoir est réglementé et ouvre chaque jour à partir de 5 h 30 l'été, de 7 h l'hiver. Il ferme à la tombée de la nuit. En 1880, les habitants se plaignent de la fermeture du lavoir le dimanche.

Le lavoir de la Bique

Le 24 février 1815, Liard Dumesnil, marchand de bois à Alençon, demande une autorisation pour la construction d'un lavoir sur la rivière de la Briante à l'endroit nommé la Bique, en vis-à-vis de la prison. Il est loué au buandier François Mabilie. En 1894, le lavoir de la Bique est vendu par Hartmann à la Ville d'Alençon pour donner suite à la pétition des habitants du quartier Saint-Léonard. Il est ré-

habilité en 1895 par Charles Martel, directeur du service des eaux. Le lavoir étant public, la place est au premier occupant. L'allée du lavoir n'est pas assez large pour y introduire les voitures à bras, l'éclusier ne peut donc laisser entrer que les brouettes. Tous les quinze jours, le samedi après-midi, les vannes sont levées pour procéder au nettoyage de la rivière et du lavoir.



Plan de construction du lavoir public de la Bique
plan, coupe et élévations,
éch. 1/50^e, 1^{er} août 1895
AMA 1F14643

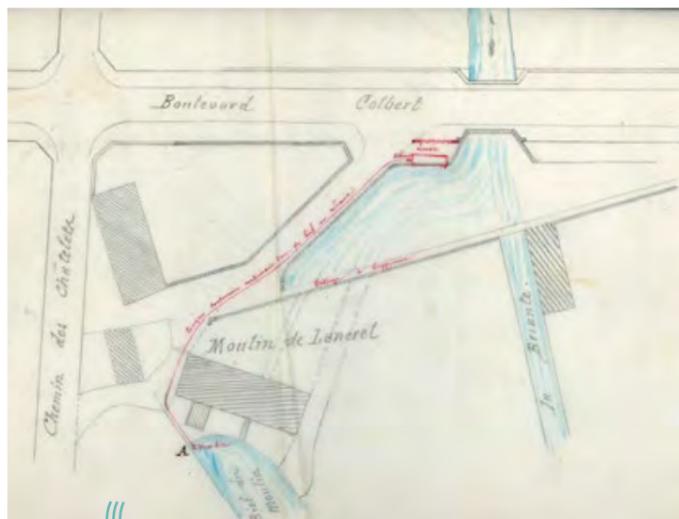
Le lavoir de Lancrel

Établi le 12 août 1875 sur la Briante, il se situe à proximité du moulin de Lancrel, près du pont du boulevard Colbert. Le propriétaire Élysée Chaplain contribue à sa fondation et autorise les lavandières à utiliser l'eau de son bief contre une rémunération de 600 francs. L'obligation de payer journalièrement les lavages continuels et l'impraticabilité ou l'impossibilité d'utiliser le lavoir en rai-

son des étiages et des crues obligent les habitants de la rue du Moulin-de-Lancrel et de la route de Damigny à se rendre au lavoir de Saint-Isige, qui est plus éloigné. Les pétitions envoyées en 1889 révèlent que le lavoir est loin de satisfaire aux besoins journaliers des nombreuses familles.



Le lavoir de Lancrel
négatifs noir et blanc, sd
AMA 23F11256



Plan de redressement de la Briante pour l'établissement d'un lavoir public dans le quartier de Lancrel
AMA 1M16

Le lavoir rue Anne-Marie-Javouhey

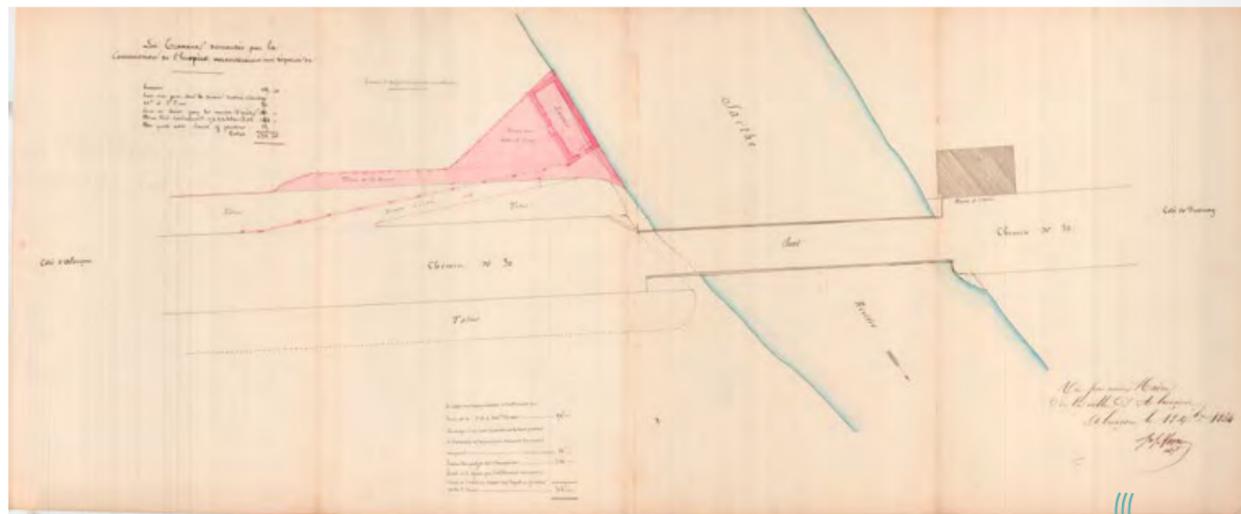
Des travaux sont projetés en septembre 1877, près du pont en construction rue de l'Asile, sur un terrain fourni par l'asile départemental.

Les lavoirs de la Grande Sarthe, des lavoirs au fil de l'eau

Le 28 janvier 1848, Pierre Véron lègue à la Ville la somme de 4000 francs pour l'établissement de quatre lavoirs publics gratuits réservés aux classes nécessiteuses. L'un est établi à proximité de l'abreuvoir du Plénitre, le second près du grand moulin de Sarthe, le troisième à la fontaine Saint-Isige dans le faubourg de Lancrel et la couverture d'un autre existant à l'extrémité des fossés de la Barre près du marché Saint-Léonard. Le rebord des bassins en pierre est incliné afin de pouvoir y battre le linge.

Un bateau-lavoir-séchoir

Le 13 novembre 1854, le conseil municipal décide de supprimer le lavoir établi sur la Briante à l'extrémité des fossés de la Barre pour le remplacer par un bateau-lavoir sur la Sarthe. À cette époque, il n'y a pas d'ouvriers qui s'occupent de la confection des bateaux-lavoirs sur Alençon. La Ville fait appel à René Crochet, ouvrier résidant au Mans pour la confection. Le rez-de-chaussée est occupé pour le lavage du linge, tandis que l'étage est réservé au séchage.



Les lavoirs de Courteille

Une source à Courteille donne naissance à un ruisseau qui se jette dans la Sarthe. Les archives font état d'un ancien lavoir établi à la fontaine de Courteille le 29 octobre 1852. En 1893, un autre lavoir public est projeté dans la rue d'Échauffour. Les plans sont dressés par l'architecte Martel.

Construction d'un bateau-lavoir public sur la Sarthe
plan, coupe et élévations,
éch. 1/50^e, 12 décembre 1854
AMA 1F14644

Le lavoir du Plénitre

Lors de l'aménagement de l'abreuvoir et d'un batardeau, le lavoir du Plénitre est déplacé. Il est reconstruit et couvert de tuiles des Grandes Tuileries et Briqueteries du Fresne d'Argences (Calvados) en 1877.

En 1935, le comblement de la Sarthe évince les propriétaires de lavoirs privés situés rue Grande-Sarthe qui demandent une indemnité pour entreprendre la construction de nouveaux lavoirs. La Ville d'Alençon, qui s'occupe des lavoirs publics, ne peut contribuer à la reconstruction d'un lavoir d'exploitation privée.



Construction d'un bateau-lavoir public sur la Sarthe
plan, coupe et élévations,
éch. 1/50^e, 12 décembre 1854
AMA 1F14644

Le lavoir d'Ozé

En 1864, les habitants d'Ozé et de la route de Mamers expriment leur mécontentement car ils ne disposent ni de l'éclairage, ni de pompe, ni de lavoir public. Les deux uniques lavoirs sont ceux du pont de Sarthe et de la sénatorerie, lequel est impraticable une bonne partie de l'année. Un lavoir est aménagé à proximité de l'abreuvoir.

Le lavoir de la rue des Tisons, à proximité des "Trois cheminées"

En 1873, Romet propose d'abandonner son terrain gratuitement à condition que la Ville fasse reconstruire le mur mitoyen entre le lavoir et sa maison. Entre 1879 et 1880, des plaintes des ouvriers de l'usine d'Ozé, de la rue des Tisons, du quartier des trois cheminées et du quartier de Montsort sont déposées concernant l'impolitesse de l'employé chargé d'ouvrir et de fermer les lavoirs publics. Ils précisent que la fermeture du dimanche après-midi occasionne une gêne pour les femmes qui travaillent aux usines toute la semaine et qui n'ont que le dimanche pour laver leur linge.

Du grand lavoir central au lavoir de la rue de l'École-normale

En 1933, la Ville d'Alençon achète le grand lavoir central situé au 11 rue de l'Isle, appartenant à la veuve Amiot. En 1934, les lavoirs de Louveau et Gouaslard, rue de l'École-normale, sont fermés. Le grand lavoir central est démoli pour l'aménagement d'un quai. Il ne reste que le lavoir payant de la blanchisserie-teinturerie Hénault-Morel, qui est fermé le dimanche. Suite aux



Ci-dessus : le lavoir du moulin de Sarthe
sd, AMA 17F11378

En haut : lavoirs sur la Sarthe

carte postale n° 56, MCFL Issy (Seine) éditeur, date d'utilisation octobre 1905, 14 x 9 cm
AMA 4F16518



Le grand lavoir central
plan, terrains, Barré, éch. 1/200^e
AMA 1F14646



plaintes des ouvrières du quartier, la municipalité cherche une solution dans la partie comprise entre le boulevard de la République et le pont Neuf. Le projet au niveau du pont du boulevard de la République est refusé par le service hydraulique, car l'utilisation d'une arche de ce pont freine le débit de l'eau. La municipalité propose l'utilisation du lavoir du Plénitre, notifié comme insuffisant, ou d'en construire un second avec une étude de pente qui permet l'accessibilité des brouettes et autres véhicules. Finalement, le nouveau lavoir

est construit en bordure de la rue de l'École-normale. Il est fréquenté par les ménagères du quartier de Montsort qui ne disposent pas de l'eau courante, ou par des blanchisseuses qui travaillent. Endommagé par les faits de guerre, l'architecte Besnard-Bernadac est désigné par délibération du 9 mars 1951 pour le reconstruire. Le pont tombe et en 1953, le lavoir est fermé car jugé dangereux. L'architecte Georges Serpuy assure le projet de réfection qui est approuvé le 24 mars 1953 par le conseil municipal.

Le lavoir du Gué de Gesnes

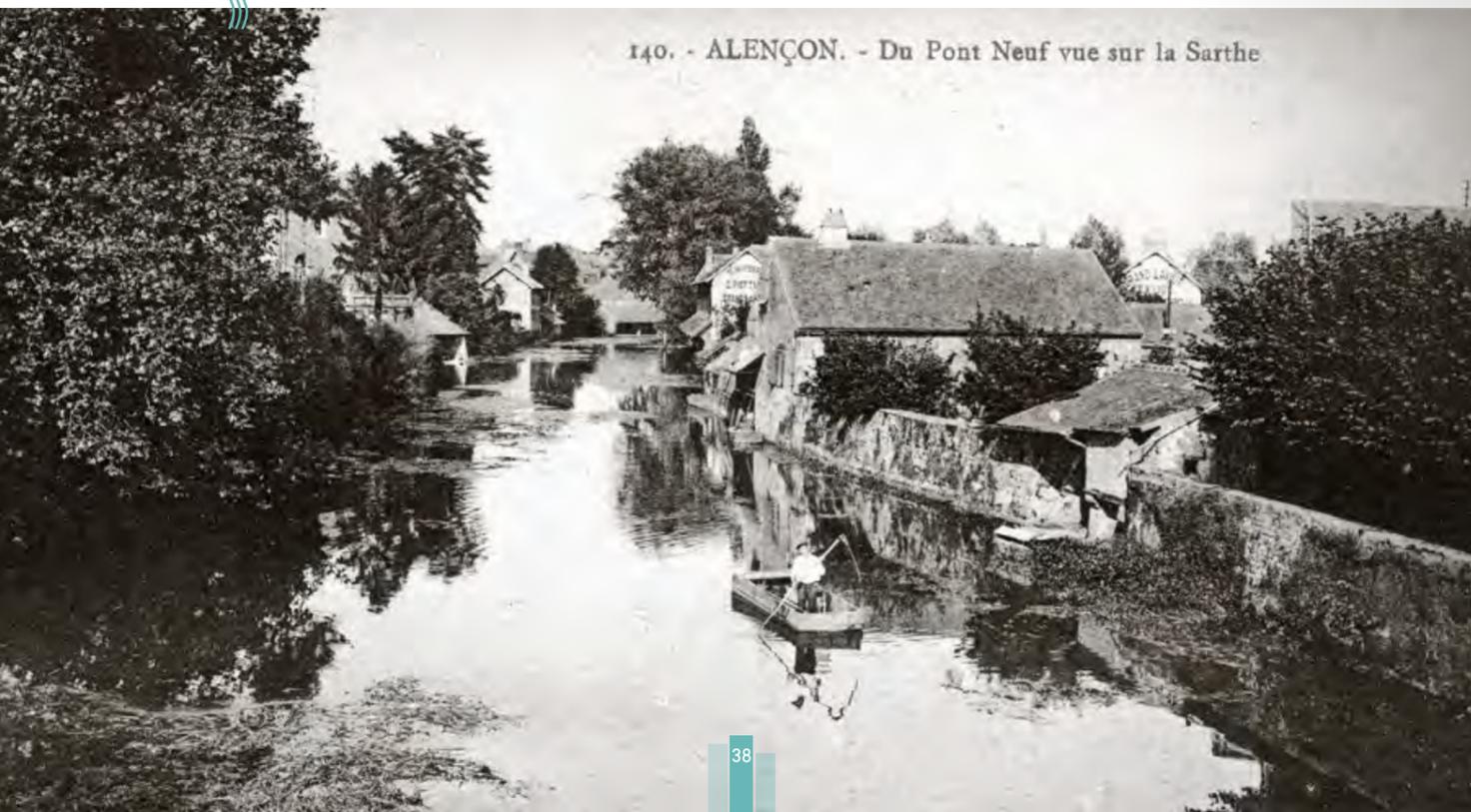
En 1860, le blanchisseur René Saillant dispose d'un échange¹ sur le ruisseau du Gué de Gesnes, situé dans la basse ruelle de Montsort. Il le remplace par un lavoir ou pont de bois formant une claire-voie «pour le passage des eaux». En 1890, les habitants du quartier de la route du Mans sont obligés d'aller à ce petit pont du Gué de Gesnes car ils sont trop éloignés de celui du pont de Sarthe. Ils demandent dans un but humanitaire de faire couvrir le lavoir. Le 30 novembre 1909, une pétition des habitants de la route du Mans réclame l'établissement d'un nouveau lavoir près du pont du tramway (à proximité de l'avenue de Koutiala), sur le ruisseau du Gué de Gesnes. Cité ouvrière, sa population lance une souscription et le terrain est acheté en 1911 par la Ville qui aménage un nouveau barrage dans le cours d'eau pour l'alimentation du lavoir.

Le lavoir de Guéramé

La classe ouvrière des hameaux de Villeneuve et de Guéramé ne dispose d'aucun emplacement pour laver le linge et a recours à la complaisance, ou subit les exigences des riverains. Elle sollicite la Ville pour l'installation d'un lavoir public dans le chemin de l'abreuvoir de Belle-Fontaine. Il est réhabilité par l'architecte Georges Serpuy en 1949 et sa couverture est restaurée en 1992.

1 - Petit pont en pierre de taille.

140. - ALENÇON. - Du Pont Neuf vue sur la Sarthe



Habiter au bord de la rivière

Vivre quotidiennement auprès d'un cours d'eau, c'est observer un spectacle permanent d'une nature mouvante. Les riverains le franchissent de mille manières, naviguent dessus, s'y baignent, dansent dans les guinguettes sur ses rives...

Aménagement du front de Sarthe

En 1973, la Ville s'emploie à faire une opération de rénovation urbaine intitulée «Front de Sarthe», qui s'inscrit dans le cadre de la réhabilitation du centre-ville. Dans ce site naturel, le cours d'eau est un élément fondamental. La collectivité a réservé dans cette opération l'emprise nécessaire pour la construction d'un quai-promenade public le long de la Sarthe. Cette liaison douce est reliée aux espaces piétonniers du centre historique par des cheminements. Le financement de ce quai-promenade public intègre la restauration des lavoirs et du rempart. La rénovation de l'îlot Ernouf se situe dans la restructuration d'un centre enjambant la Sarthe et s'étendant depuis la place de La Magdeleine jusqu'à Saint-Pierre-de-Montsort.

L'ensemble formé par la rue du Pont-neuf et la place du 103^e-Régiment-d'Infanterie constitue une «tête de pont» de l'hypercentre commercial sur la rive sud de la Sarthe – les Nouvelles Galeries jouant à cet égard le rôle de «locomotive» pour ce secteur –. Il comprend une zone d'habitation qui s'étend jusqu'au boulevard de la République et au-delà de celui-ci jusqu'à la Sarthe.

Curage et travaux

Il incombe aux propriétaires de curer les fossés et les rivières, ce qui n'est pas toujours leur préoccupation première ; une certaine négligence est même la règle, d'après les comptes rendus de la police des eaux.

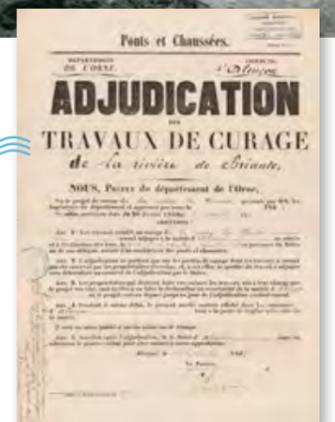
Les riverains se plaignent devant les instances et engagent des procès. Un curage des boues est nécessaire afin de réduire le risque de colmatage du cours d'eau en aval. La mise aux normes des cours d'eau et des rivières nécessite des travaux qui sont la plupart du temps à la charge des propriétaires riverains à proportion de la largeur de leur propriété. Une écourée générale annuelle est définie en août et achevée en

Travaux sur les berges de la Sarthe

Atelier d'urbanisme du district urbain de l'agglomération alençonnaise
AMA 17F13809



Arrêté de la préfecture concernant l'adjudication des travaux de curage de la Briante
affiche du 2 sept. 1853
AMA 6F1866



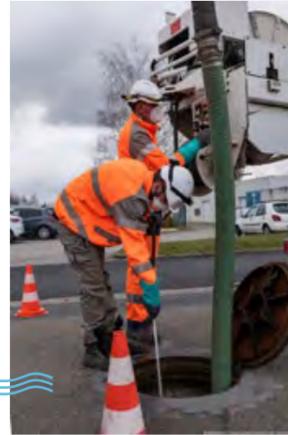
Véhicule amphibie utilisé pour curer la Sarthe (1960)
Ouest-France, coll. particulière Foulon
AMA 6NUM4648



octobre. Lors des travaux, la Ville met en place un système de batardeau et de conduite forcée afin de dévier le flux et permettre de travailler au sec en empêchant des dépôts de matière dans le cours d'eau. Les propriétaires des moulins et usines en amont doivent

retenir les eaux le temps du curage et chaque propriétaire doit procéder au nettoyage du lit de la rivière.

Les agents cureurs des réseaux, Eaux de Normandie (18 mars 2021)
photo Olivier Héron
AMA 4NUM26713



Crues et inondations

À Alençon, le risque d'inondation est le premier risque de catastrophe naturelle. Les Alençonnais redoutent autant la sécheresse que la violence des eaux. Ils ont construit des digues et des canaux, qui gênent le libre écoulement de la rivière et font l'objet de visites régulières car ils provoquent de multiples débordements. Les déversoirs sont bien souvent jugés insuffisants pour évacuer l'eau et l'équilibre n'est pas toujours facile à trouver. Lors des travaux sur les ouvrages, la Ville fait rehausser la semelle qui se trouve à la base du déversoir (une grande pierre plate qui détermine le plus haut niveau de l'eau sur la rivière). L'éclusier est responsable de la surveillance et de l'organisation de l'ensemble.

Inondation rue de l'Église en janvier 1993
fonds du syndicat mixte de la rivière La Sarthe
SMRS 17F12



En 1606, des procès-verbaux font état des dégâts subis dans le couvent des Clarisses auparavant situé rue des Filles-Sainte-Claire. En 1711, il faut aller à cheval chercher le Saint-Sacrement dans l'église envahie par les eaux.

Suite aux inondations de février 1772, la digue déversoir de la Bique est aménagée à partir de juillet au pied de la Tour couronnée. Elle vise à protéger le centre-ville des crues, tout en permettant le maintien des activités artisanales.

La presse fait état de crues exceptionnelles en décembre 1787, en janvier 1881, en 1910, en novembre 1930, en janvier 1936, en janvier 1962, en novembre 1966, en janvier 1993, en janvier 1995, en juin 2018...

Une zone d'expansion de crue a été aménagée, elle est un des moyens de lutter contre les inondations. Plus précisément elle vise à contrôler et gérer les risques de débordement d'un cours d'eau en canalisant les crues vers des zones où l'inondation peut se faire sans risque pour les biens et les personnes.

Un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI), institué par la loi 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite loi Barnier), a été élaboré. Il s'agit d'un document stratégique, cartographique et réglementaire qui définit les règles de constructibilité dans les secteurs susceptibles d'être inondés. La délimitation des zones est basée sur les crues de référence et c'est en ce sens que ces documents sont souvent remis en question.

Plaisirs de l'eau

Les bains de rivière, les bains froids

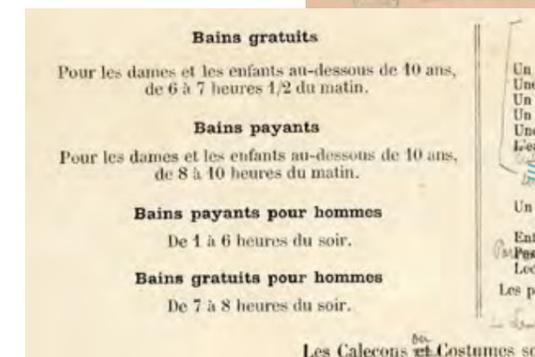
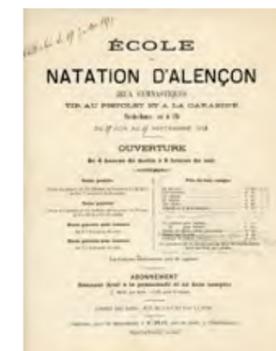
Après avoir été associée, au début de la Révolution industrielle, à l'hygiène et à la santé, l'eau devient synonyme de plaisir, de qualité de vie et donc participe pleinement à l'animation des quartiers de la ville. L'État de section de 1819 du cadastre napoléonien mentionne : « Il est des bains publics comme des établissements industriels, ils sont tous évalués comme eux et sous les mêmes déductions. »

Les bains de rivière sont très prisés et recommandés dès le XVIII^e siècle pour leurs vertus revigorantes. Ils se développent sur les eaux de la Sarthe, bien que celles-ci soient considérées comme vectrices de maladies et de contagion.

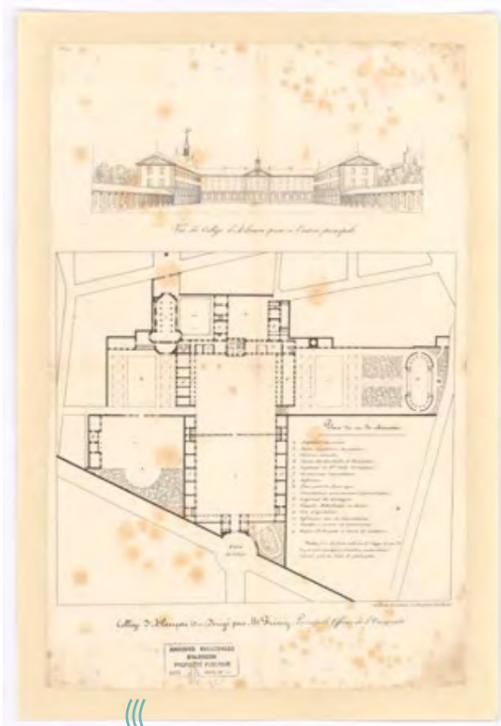
Les écoles de natation

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, et personnellement touché par la noyade d'un proche, le préfet de l'Orne Janin, propriétaire du pré des Dames à la sénatorerie, cède son terrain et crée en août 1859, avec quelques entrepreneurs de la ville, une école de natation. Le bassin est ouvert au public du 1^{er} juin au 15 septembre de chaque année, sous la surveillance de trois maîtres-nageurs. Il reçoit en moyenne 200 baigneurs et propose la gratuité à certaines heures. Il est utilisé par le lycée, l'école primaire, le dépôt

Arrêté de police concernant les bains dans les rivières (17 août 1859)
affiche officielle 92 x 72 cm,
imprimerie de Marguerite Dupré,
rue du Collège
AMA 341



Horaires et tarifs des jeux gymnastiques de l'école de natation
affiche entière (à gauche) et détail (ci-contre), 11 juin - 15 sept. 1873
AMA 287M1



Plan du collège d'Alençon (1830)

Delarue, Pierre-Félix Collège,
Lith par Houbloup, Paris,
35 x 62 cm
AMA 1F156

de cavalerie, les troupes en garnison, les pensionnats, les ouvriers... En 1861, en raison des difficultés de gestion, l'établissement est cédé à la Ville d'Alençon. Le 8 juillet 1873, le préfet ordonne la fermeture de l'école de natation pour faire des réparations, ainsi que les ouvrages de consolidation nécessaires pour la sécurité publique. Le 24 septembre 1875, le bac établi sur la Sarthe, amarré à la rive du pré, est enlevé en raison du manque d'entretien et de la pollution des eaux.

Un réservoir de la Briante est transformé en un bassin de natation pour le collège.



Ecole normale d'Instituteurs d'ALENÇON. — Le canal de natation

Ecole normale d'instituteurs : le canal de natation

carte postale, sd
AMA 4F1435

Un nouveau projet d'implantation d'une école de natation d'une superficie de 300 ares, appartenant à M. de la Garenne, situé un peu en amont et de l'autre côté du lavoir du Plénitre, sur la Sarthe, est soumis à la municipalité. Ce terrain planté en pré est accessible soit par la ruelle du côté du pont Neuf, soit depuis un passage par la rue des Poulies ou en bateau par le Plénitre. Des aménagements sont prévus afin de favoriser la pratique de la baignade : bureau, magasin, buvette, cabines... Un déblai en pente douce forme un plan incliné et donne accès pour le bain aux personnes qui ne savent pas nager.



Plan de situation de l'école de natation (19 juin 1880)

AMA 1F122

Le bassin est délimité par une série de poteaux, établis en rivière et sur le bord, qui supportent les toiles placées pendant la saison pour empêcher la vue des baigneurs depuis les rues et les habitations voisines. Ils laissent, en dehors de la partie réservée au bain, cinq mètres de l'autre côté de la rivière pour le passage des bateaux.

Le lieu est toutefois remis en question. L'enquête parcellaire mentionne les protestations de plusieurs riverains. Ils remettent en cause la salubrité de l'eau. Ils évoquent la présence de l'abreuvoir, de l'égout déversant les eaux usées du quartier de Saint-Blaise et du fossé apportant des vases et immondices descendants du quartier de la sénaterie. L'insécurité est également stipulée – manque de profondeur de la rivière pour les nageurs et les plongeurs, pointes de roches granitiques qui peuvent blesser... Ils demandent s'il n'est pas possible de rétablir l'école de natation dans le pré aux Dames, où elle était située autrefois. La municipalité indique que la condition d'une eau pure est exigée et doit se révéler sans danger pour eux et sans inconvénient pour les voisins tout en ne gaspillant pas l'argent public. La nouvelle école de natation est établie rue



de l'Isle à l'emplacement actuel des cours de tennis et donc à proximité des bassins de l'ancienne teinturerie Hénault-Morel.

Le 22 mai 1878, un arrêté préfectoral autorise l'ouverture de l'école de natation.

L'école de natation et les tennis

carte postale, série "La France vue du ciel", Artaud père et fils, édit Nantes, Ray, Delvert, pilote-photographie, Villeneuve-sur-Loir, édition, Gaby, sd, 15 x 10,5 cm
AMA 4F196

L'école de natation en cartes postales

De gauche à droite et de haut en bas :
n° 22p, cliché Desforges, Peslier-Greslebin édition, sd, 14 x 9 cm, AMA 4F1441
n° 21p, Peslier-Greslebin édition, sd, 14 x 9 cm, AMA 4F1442
"La piscine et l'école de natation", n° 144, éditions Gaby, G. Artaud, sd, 14 x 9 cm, AMA 4F14570
édition Grand Bazar des Nouvelles Galeries, date d'utilisation 22 sept. 1904, 14 x 9 cm, AMA 4F13139





Un usage d'agrément

Jusqu'au début du siècle, les grandes propriétés d'Alençon sont ornées de bassins et de jets d'eau.

Installée dans un parc ou en centre-ville, dans un jardin particulier ou un espace public, qu'elle soit ornementale ou en eaux vives, une fontaine est un élément qui s'inscrit dans une politique d'aménagement urbain et a aujourd'hui une fonction purement décorative.

Le jardin public d'Alençon
carte postale colorisée n° 114,
éditions Gaby, sd, 14 x 9 cm
AMA 4F1775

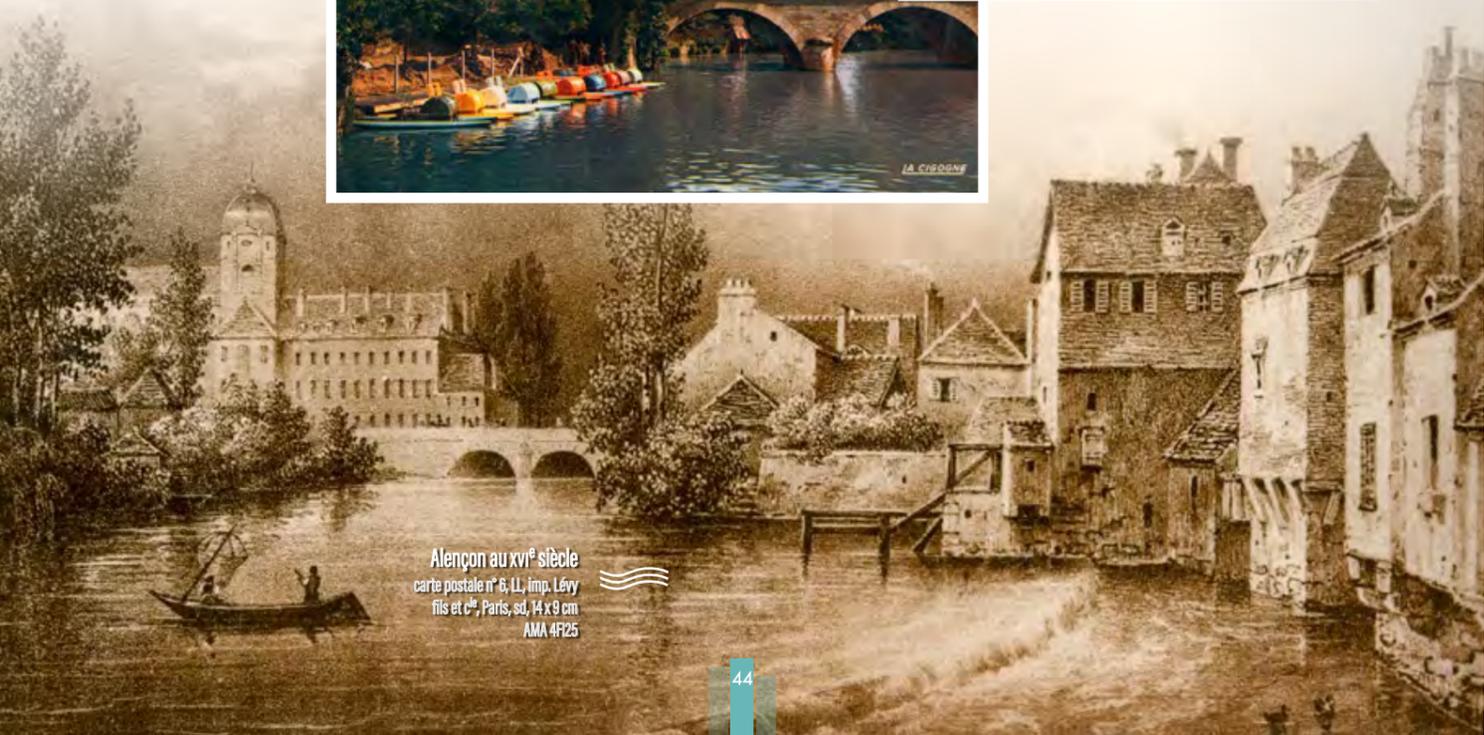


Les familles Esnault, Monnier, Jouin et Marchand dans le jardin de M. Esnault, rue Saint-Blaise
DR, [1867-1905], AMA 17F18201

De gauche à droite :
Canoe-kayak sur la Sarthe - 1970, DR, AMA 17F1414
Alençon, la Sarthe - carte postale, éditions La Cigogne, exclusivité Hachette, Nantes, date d'utilisation 10 mai 1976, 15 x 10,5 cm, AMA 4F15339
Fontaine en face de l'office de tourisme
carte postale multivues n° 6118, Images buissonnières édition, sd, 15 x 10,5 cm, AMA 4F15310



L'eau "loisirs", c'est aussi la baignade dans la Sarthe, les jeux nautiques et le canotage, la piscine. Du **xix^e** au **xx^e** siècle, les berges demeurent des lieux privilégiés de promenade, des restaurants offrent le privilège d'une vue sur une rivière. Pour la pêche, la Briante est classée comme cours d'eau de 1^{re} catégorie, favorable à la truite arc-en-ciel. Le droit de pêche est exploité par la Gaule alençonnaise, société de la fédération de pêche qui démarche auprès des propriétaires riverains pour obtenir un bail annuel.



Alençon au xvi^e siècle
carte postale n° 6, 11, imp. Lévy fils et c^o, Paris, sd, 14 x 9 cm
AMA 4F125

Un patrimoine à sauvegarder

La crue de 1966 marque les esprits : c'est une partie importante du territoire situé en aval qui est concernée par ce qui advient en amont. La ville d'Alençon est déclarée sinistrée et un comité d'aide est créé. Le 27 mars 1968, le syndicat intercommunal de la rivière la Sarthe est établi. Il regroupe une trentaine de communes pour gérer de façon concertée les eaux de la Sarthe et prendre des décisions en cas d'inondations, de sécheresse et de pollution, tout en maintenant la diversité des écosystèmes et l'alimentation des eaux souterraines. Le 7 novembre 1977, ses statuts sont complétés pour effectuer les travaux concernant l'amélioration de la pêche et le développement touristique de la vallée de la Sarthe.

La loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques donne les outils aux collectivités territoriales pour reconquérir la qualité des eaux et atteindre les objectifs de bon état écologique fixés par la directive cadre européenne (DCE) du 22 décembre 2000 et retrouver une meilleure adéquation entre ressources en eau et besoins, dans une perspective de développement durable des activités économiques utilisatrices d'eau.

Selon une étude diagnostique des cours d'eau du haut bassin versant de la Sarthe, menée par la SERAMA en 2012 pour le compte du syndicat, ce sont au total près de 250 sites qui entravent la circulation piscicole qui sont recensés.

Pour la Briante, certains critères patrimoniaux, tels que le cours très préservé en forêt d'Écouves,

les assècs estivaux réguliers par infiltration liés à la faiblesse des débits, la bonne qualité des eaux, la granulométrie grossière du lit et le substrat ouvert et diversifié propices à la truite fario (avec une production annuelle d'environ 700 truites par an), au chabot, à la Lamproie de Planer, imposent la mise en place de mesures de gestion adaptées.

Le 31 décembre 2017, le syndicat mixte de la rivière La Sarthe est dissout.

En 2018, la création de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) et son attribution à la communauté urbaine d'Alençon redéfinissent la gouvernance des milieux aquatiques. Le programme de la collectivité consiste à mettre en œuvre des solutions fondées sur la nature, basées sur l'utilisation d'ouvrages de génie écologique et végétal pour concilier sécurité et écologie, restaurer les cours d'eau de la Sarthe et de ses affluents, et sensibiliser les riverains.



Drain enterré, station de pompage Sarthe
étude Serama, 2012, fonds du syndicat mixte de la rivière La Sarthe



Le barrage d'Alençon
étude Serama, 2012, fonds du syndicat mixte de la rivière La Sarthe

L'eau un droit pour tous qu'il convient de partager

« L'usage de l'eau appartient à tous, et chaque personne physique, pour son alimentation et son hygiène, a le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous ». En 2010, l'ONU reconnaît le droit humain à l'eau et à l'assainissement. Les moyens d'action sont très limités dans les pays qui ne disposent pas d'un accès universel à une eau de boisson saine et où l'on doit prendre en compte les conditions environnementales, sociales, culturelles et économiques. L'eau est un bien de consommation, elle a un prix, mais c'est aussi un bien public indispensable à la vie, auquel chacun doit avoir accès.



Koutiala, alimentation
en eau du village
AMA 17F1302

Village de Diéna, forage depuis la
nappe d'eau phréatique
(foreuse Verspeiren)
AMA 17F12024

Le premier voyage officiel à Koutiala en 1972, outre la signature du protocole d'amitié entre les villes, a été l'occasion pour la Ville d'Alençon d'offrir à la ville de Koutiala un camion-citerne et une partie d'un château d'eau qui permet de distribuer de l'eau potable aux habitants suite à l'opération « verre d'eau ».

En 1982, à l'initiative du comité de jumelage et de Pierre Mauger, maire d'Alençon, une opération « Forage Mali » est lancée dans le but de fournir de l'eau potable à la ville de Koutiala. La première unité de forage entre en fonctionnement quatre ans plus tard et sera suivie de nombreuses autres opérations dans le sud du Mali.



Jumelage Alençon-Koutiala,
voyage d'une délégation
officielle (janvier 2006),
conférence pour la journée
internationale de l'eau
DR, AMA 4NUM3020



Damigny... au fil de l'eau

par **Guy Fournier**, Association Histoire et Patrimoine de Damigny

Damigny s'est construit tout en longueur, en suivant le lit de la Briante avec douves, mares, sources et puits. L'eau, besoin vital de la population pour les récoltes et l'élevage, est indispensable pour telle ou telle activité économique ; elle est également prisée pour certains loisirs... Parmi les activités économiques, au fil des siècles, notons moulins et rouissage du chanvre, puis au **xx^e siècle** deux activités industrielles fortes consommatrices d'eau : la laiterie du Pont-du-Fresne et « L'hermétique », entreprise de fabrication de clapiers et garages préfabriqués en ciment, implantée à La Corneillièrre.

L'eau devient parfois hostile quand il y a des crues, qu'il faut passer d'une rive à l'autre. Il faut l'évacuer quand elle complique l'exploitation des carrières. Elle se répand en eaux usées propageant certaines maladies. Dans les années 1950/60, l'évolution va modifier cet ordre naturel des choses avec l'adduction d'eau potable et le tout-à-l'égout.

Le moulin de Damigny

Dès son entrée dans Damigny, la Briante fait l'objet d'aménagements pour alimenter un moulin. Ils commencent à La Hantelle, en amont des barrage et vannage implantés à La Métairie. Un système qui permet de réguler le niveau dirige l'eau vers le bief du moulin, qui cesse ses activités en 1880. Le système de régulation du niveau d'eau fonctionne encore après la guerre de 14-18. En temps de crues modérées, avant le vannage, un système de déversoir renvoie une partie de l'excédent d'eau vers Le Bourdon, en contrebas de la Briante.

Cet ancien moulin se situe impasse du Moulin. Il subsiste une base de mur et, bien conservé, le dispositif d'écoulement de l'eau actionnant la roue.

Dispositif de chute
d'eau pour entraîner
la roue du moulin



Système de déversoir pour évacuer les
excédents d'eau de la Briante vers le
Bourdon, en cas de crues modérées



Eau indispensable...

La Briante garantit un approvisionnement en eau de qualité, que ce soit pour arroser les nombreux jardins à l'arrière des maisons de la rue Principale, rive gauche, pour implanter les lavoirs, abreuver les animaux. La rivière n'a pas l'exclusivité de réponses à tous ces besoins mais elle y prend une place déterminante à côté des douves, généralement alimentées par une source, des mares, remplies, le plus souvent, par les eaux de ruissellement et des puits qui assurent de multiples besoins, au premier rang desquels les besoins humains ménagers. Du fait de l'importance de l'eau dans la vie courante, la réglementation du niveau de l'eau fait souvent l'objet de litiges.

En haut : puits de la cour du Logis
En bas : pompe impasse de la Haute-Vallée



Deux lavoirs de Damigny : celui de la Planche, devant l'église, directement sur la Briante, et celui du Pont-du-Fresne alimenté par une source

Eau « domestiquée »

Au centre de la photo, éolienne pour évacuer l'eau qui sort au fond de la carrière de La Hantelle

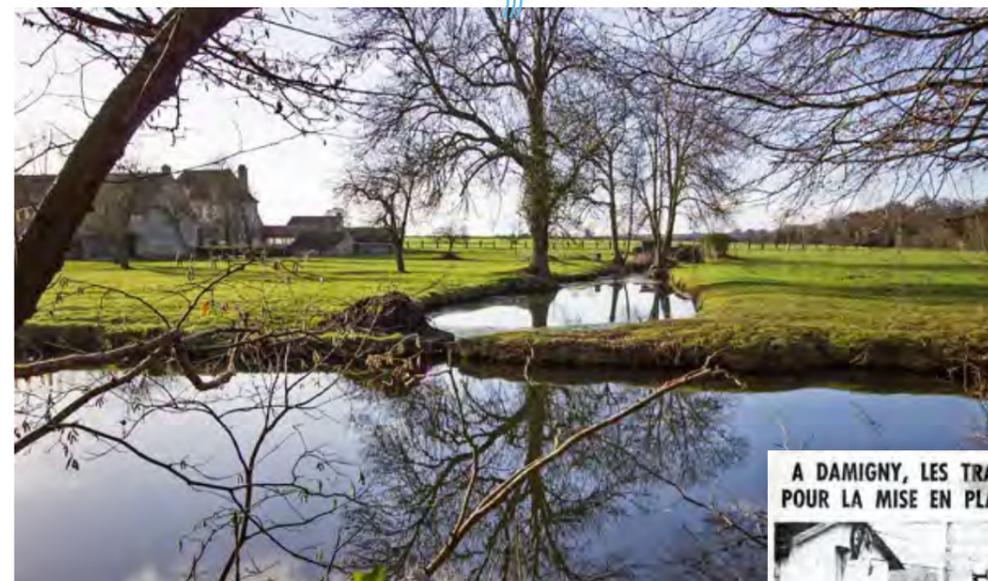
Les ouvrages anciens – pont, digues et barrages, systèmes de retenue d'évacuation – attestent de la volonté de maîtriser la gestion de l'eau. L'exemple du domaine de Badoire est représentatif de tels ouvrages. L'eau est canalisée vers un

Sortie des évier rudimentaires (pierre à eau) qui permettaient l'évacuation des eaux de vaisselles, en extérieur



Ci-contre : dalles qui, posées face à face, permettent de canaliser l'eau et de l'acheminer vers le réseau de douves de Badoire (ci-dessous)

lavoir, puis vers une première douve qui sert au rouissage du chanvre avant de se déverser dans d'autres douves. Le rouissage du chanvre consiste à immerger la plante pour favoriser la putréfaction de la partie non ligneuse et dégager les fibres qui servent ensuite comme textile. L'activité de tissage fut considérable à Damigny.



A DAMIGNY, LES TRAVAUX SE POURSUIVENT POUR LA MISE EN PLACE DU TOUT A L'EGOUT



Château d'eau de Damigny construit fin des années 1950 près du cimetière et installation du tout-à-l'égout cinq ans plus tard.

source Ouest-France, 1^{er} avril 1965

La commune est traversée, depuis un siècle, par une importante canalisation venant du captage du lieu-dit Vieux Briante, à Colombiers, pour alimenter le château d'eau alençonnais des Châtelets. Au passage, un branchement est réalisé pendant la guerre de 39-45, pour répondre aux besoins de l'important camp de prisonniers face à La Hantelle. Pour autant, la commune n'est pas desservie. L'adduction d'eau de Damigny se fait à la fin des années 1950 avec la construction du château d'eau près du cimetière, et dans les 5 ans qui suivent, par l'installation du tout-à-l'égout.



Rupture de pont... et crues

Voici un siècle, Damigny avait trois ponts pour franchir la Briante, celui du Pont-du-Fresne, celui de la voie ferrée et celui de La Rimblière.

Celui du Pont-du-Fresne est de construction classique avec des arches. Celui de La Rimblière est

différent. Implanté au XIX^e siècle, il succède à un gué. Des murets épais d'environ un mètre supportent d'épaisses dalles placées à l'horizontale. Lors des fortes crues, cela produit un effet de barrage. Il s'est partiellement écroulé en 1967 avant d'être refait.

Le pont du Fresne



Le pont de La Rimblière, érigé à la place d'un gué. Détruit en 1967.



Le pont de la voie ferrée Alençon-Domfront

Les crues furent nombreuses pendant les années 1960. Elles semblent donner raison au dicton : « Il faut que la Briante déborde au moins trois fois afin que les sources ne tarissent pas l'été ». La route de La Rimblière peut être barrée par 30 centimètres d'eau.

En 1968, la Briante est remise en eau normalement. Deux mille deux cent cinquante tonnes de béton sont nécessaires pour réaliser les piliers du nouveau pont de La Rimblière. La route sera nettement rehaussée pour éviter les inondations coupant régulièrement la circulation.

L'une des nombreuses inondations des années 1960 qui barraient la route de La Rimblière et arrivait en proximité de la rue Principale et du manoir du Fresne



source Ouest-France, 24 janvier 1968



Pêche, poésie... et canoës kayaks

L'ouverture de la saison de pêche, très prisée à Damigny, est abordée par Jean-Marie Hue, correspondant d'Ouest-France, avec quelques lignes poétiques en 1966 : « Ruisseau, certains jours d'été torrides : rivière tumultueuse lors des hivers pluvieux, la Briante possède toutefois bien des charmes lorsque ses caprices s'apaisent. Sur près de deux kilomètres, elle dessine ses méandres miniatures au bord de prés verdoyants. Sous le feuillage, l'ombre y est douce et, loin du bruit, le clapotis de l'eau reposant. Enfin, la truite silencieuse y court entre les pierres. À vos hameçons, pêcheurs ! Et à qui la grosse pièce ? Gageons que les paris sont ouverts. »



Ouverture de la pêche en 1966

Canoës

Pendant les vacances de Pâques 1966, avec la participation de nombreux volontaires, les responsables de la section Canoës de l'auberge de jeunesse de Damigny, très active à cette époque, rue de la Paix, lancent la fabrication de six canoës-kayaks. Ces embarcations de 48 kilos rejoignent la direction de la rivière la Sarthe, lieu d'une base de loisirs très dynamique.



La mémoire d'une longue histoire

La Briante, aux multiples usages, fait partie de l'identité de Damigny depuis des temps immémoriaux, un lieu déjà signalé au temps gallo-romain, zone où de l'habitat du Néolithique est repéré en plusieurs endroits. Il ne manque pas de sites en lien avec l'eau : ruelle et impasses de la Haute-Vallée, de la Basse-Vallée, rue des Réservoirs, rue et impasse de la Blanchisserie, impasse du Moulin, impasse des Fontaines... Sans oublier Badoire dont l'origine du nom vient probablement du mot « Douet » qui désigne, en Normandie, un ruisseau ou un lavoir.

Source et lavoir de Badoire



Deux entreprises très consommatrices d'eau : la Laiterie du Pont-du-Fresne qui fit faire un forage de plus de 50 mètres pour aller chercher la nappe phréatique, et l'entreprise « L'hermétique » dont un camion passe sur le nouveau pont de La Rimblière, début 1968



Pointes de flèche et harpons du néolithique trouvés à Damigny, à proximité de la Briante, dans les années 1980

Oh!

REMERCIEMENTS

Remerciements à l'association Histoire et Patrimoine de Damigny, aux Archives nationales, à Zacharie Pacey, Jean-Michel Foulon, Maryvonne Thoréton, Guy Fournier, Brigitte Triquet, Anne-Marie Hue, Alain Lecler, Jean-Pierre Perdriel, Jean-Pierre Veyres.

SOURCES

Archives municipales d'Alençon

4D4, 1G3, 1G27, 83J2, 1M10 - 1M31, 287M1, 3N1-3N48, 4N1, 3O1- 3O27, 8O3, 21O25, 136W, 146W, 5348W, 1Z72, 34Z, 1Fi14067, 1Fi14618-1Fi14690, 4Fi195 - 4Fi196, 4Fi2148, 4Fi4135, 4Fi3139, 4Fi3380, 4Fi3711, 4Fi3763, 4Fi4135, 4Fi4411 - 4Fi4412, 4Fi4570, 6Fi 829, 6Fi875, 17Fi3791, 17Fi3808 - 17Fi3810, 4NUM7880, 4NUM19158 - 4NUM19167, 4NUM24870 - 4NUM24878, 4NUM23787, 4NUM24889, 4NUM26494 - 4NUM26498, 4NUM26561 - 4NUM26562, 4NUM26712 - 4NUM26713, 4NUM27183 - 4NUM27192, 4NUM29277 - 4NUM29279, 6NUM4174, 6NUM4209, 6NUM4234, 6NUM4235, 6NUM4248, 6NUM4324, 6NUM4354, 6NUM4362, 6NUM4364, 6NUM4365, 6NUM4367, 6NUM4368, 6NUM4369, 6NUM4377

Fonds du syndicat intercommunal de la rivière La Sarthe